

Dynamique du marché de l'emploi à Yaoundé entre 1993 et 2005 : des déséquilibres persistants

Arouna Anjuenneya Njoya
Sébastien Djomo
Sophie Guillemain
Martin Mba
Sébastien Merceron
Constance Torelli¹

Le Cameroun a connu une longue période de récession économique du milieu des années 1980 au milieu des années 1990 concomitante à de rigoureuses mesures de stabilisation - aboutissant à la division par deux des salaires réels des fonctionnaires à la fin de l'année 1993- et à de profondes réformes structurelles. 1994 est l'année de la dévaluation du Franc CFA et marque le début d'une période de croissance économique soutenue. Comment l'accès au marché de l'emploi, les conditions de travail et le niveau de vie des ménages ont évolué dans un tel contexte ? Pour répondre à cette question, nous utilisons un jeu de données originales issues d'enquêtes emploi, la première phase d'un dispositif « 1-2-3 » d'enquêtes imbriquées. Trois années de cette même enquête emploi sont disponibles pour les ménages de Yaoundé (1993, 1994 et 2005). Un résultat notable est la précarisation globale des emplois (moins protégés), alors même que la croissance du secteur informel lui-même semble marquer le pas. Par ailleurs, si les inégalités de revenus se sont estompées durant la décennie, le choc de la dévaluation semble persistant : les ménages n'ont toujours pas retrouvé en 2005 leur niveau de vie réel de 1993.

Introduction

A la suite de la mise en activité de l'exploitation des ressources pétrolières en 1979, le Cameroun connaît une phase de décollage rapide de son économie. Cette prospérité camerounaise repose alors essentiellement sur les recettes pétrolières : très dépendante des prix du pétrole et d'une manière générale très vulnérable aux conditions exogènes sur le marché des matières premières, elle s'accompagne vite d'une situation d'instabilité économique. Elle débouche fin 1985 sur une crise économique profonde, déclenchée par la forte détérioration des termes de l'échange et l'amorce du contre-choc pétrolier. Le remède pour lutter

contre les déséquilibres internes et externes est trouvé essentiellement au travers de la dévaluation du franc CFA au début de l'année 1994 conjuguée à des réformes fiscal-douanières. Après plusieurs années de dépression et de fort endettement, l'économie camerounaise connaît un rétablissement progressif à partir de la fin de l'année 1995. L'impact expansionniste de la dévaluation sur la situation économique du pays n'est sensible qu'à partir de l'année fiscale 1994-1995². Auparavant, l'année fiscale 1993-1994 reste marquée par une stagnation des exportations traditionnelles et une baisse des recettes pétrolières, à l'origine d'une régression du PIB de 2,5 %. Cette dépression se traduit par une forte déflation des revenus des

¹ Arouna Anjuenneya Njoya, Sébastien Djomo, Sophie Guillemain et Martin Mba : *INS Cameroun* ; Sébastien Merceron et Constance Torelli : *INSEE - DIAL*.

² Cf. Aerts et al, 2001.

ménages et une situation de crise touchant l'ensemble des secteurs économiques. Depuis 1994, la hausse globale des cours du pétrole, la bonne tenue des exportations pétrolières et les réformes fiscales permettent un retour des capitaux étrangers ainsi qu'une reprise de l'investissement et de la croissance malgré une baisse des cours des produits de l'agriculture industrielle d'exportation et une intégration régionale en panne : la croissance moyenne du PIB réel camerounais est ainsi comprise entre 3 et 4 % entre 1994 et 2004³.

Cet article analyse l'évolution de l'offre de travail, des caractéristiques des emplois et des revenus de 1993 à 2005 à Yaoundé, capitale administrative du Cameroun. Nous étudions l'impact des chocs macro-économiques importants intervenus au milieu des années 90 (dont la dévaluation) et vérifions si la croissance économique retrouvée depuis est parvenue à compenser les effets de ces chocs.

A cet effet, nous utilisons un jeu de données original issu d'une enquête emploi. Cette enquête emploi est la 1^{ère} phase d'un dispositif d'enquête imbriquée, l'enquête 1-2-3 sur l'emploi, les conditions d'activité, le secteur informel et la consommation des ménages, menée par l'Institut National de la Statistique du Cameroun en partenariat avec DIAL et AFRISTAT. Trois années de cette même enquête emploi sont disponibles pour les ménages de Yaoundé (1993, 1994 et 2005)⁴. L'Enquête Camerounaise Auprès des Ménages (ECAM II) de 2001, comportant un volet emploi, est également utilisée dans cette étude. Il nous est apparu utile, dans la première partie de l'article, de caractériser les changements structurels de la population de Yaoundé, changements qui ne sont pas forcément inhérents à la conjoncture économique des 12 années étudiées, telles que la réduction de la taille moyenne des ménages et l'accroissement du niveau d'éducation. La deuxième partie de l'article étudie comment le marché du travail de Yaoundé s'étend à la suite du choc de la dévaluation. Dans la troisième partie, nous nous demandons si l'expansion du salariat privé formel et informel ne se fait pas au détriment de la qualité des emplois. Enfin, la quatrième partie analyse l'évolution des rémunérations et examine si

les revenus réels des salariés, tronqués au moment de la dévaluation, ont pu retrouver leur niveau initial dans le contexte de la reprise économique nationale.

Eléments de contexte démographique

Avant d'examiner la situation sur le marché du travail, il est important de savoir si la structure de la population a évolué au cours de la période, notamment pour tenter d'appréhender les besoins en termes de demande de travail et les nouvelles caractéristiques de la population active de Yaoundé.

Une structure de la population de Yaoundé qui s'éloigne des modes traditionnels de cohabitation

La population de Yaoundé croît à un rythme soutenu dans la décennie 1980 : elle passe de 494 000 à 784 000 personnes entre 1983 et 1993, soit un taux de croissance annuel moyen de 5,4 %. Une relative accélération s'observe même sur la décennie 1990, avec un taux annuel moyen de 7,5 %. Ainsi, en 2005, Yaoundé compterait environ plus de 1,7 million d'habitants.⁵

La part des jeunes de moins de 15 ans passe de 42 % en 1976 (RGPH⁶) à 37 % en 2005 (EESI)⁷ : cette diminution semble être la conséquence du vieillissement général de la population conjugué à une baisse de la fécondité observée dans les Enquêtes Démographiques et de Santé (4,4 enfants par femme en âge de procréer en 1991, contre 3,2 en 2004 pour Yaoundé et Douala).

La période économiquement prospère des années 60-70 au Cameroun favorise l'afflux de migrants (issus de l'exode rural notamment) dans la capitale : les migrants⁸, originaires du Cameroun pour la plupart, représentent 66,1 % de la population de Yaoundé lors du recensement de 1987. Concomitamment avec le retournement de la conjoncture et l'enlissement du pays dans les problèmes macroéconomiques, la part des migrants dans la capitale administrative régresse en 1993 à 50 %.

³ Le taux de croissance annuel moyen du Cameroun varie légèrement d'une source à l'autre : selon l'INS du Cameroun les taux de croissance sont compris entre 4,0 % et 4,5 % entre 2000 et 2003 ; selon l'OCDE-BAFD ces taux sont « proches de 4-5 % » entre 1994 et 2002 ; le FMI donne un taux de 3 % entre 2000 et 2005, l'AFD un taux de 3 % entre 1998 et 2005 dans son modèle JUMBO ; la Banque de France estime à 4,6 % le taux annuel moyen sur la période 1995-2000.

⁴ Cf. STATECO n°78, 1994. Rapport principal, INS, 2005.

⁵ Ce chiffre est à confirmer avec les résultats du dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat au Cameroun (RGPH 2005) qui restent attendus.

⁶ Recensement Général de la Population et de l'Habitat au Cameroun (RGPH).

⁷ Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel.

⁸ Sont considérés dans cet article comme migrants les individus qui ne sont pas nés dans l'arrondissement où ils résident au moment de l'enquête.

Tableau 1 :
Caractéristiques de la population totale de Yaoundé

	Yaoundé 1993	Yaoundé 1994	Yaoundé 2001	Yaoundé 2005
Taille moyenne des ménages	5,3	5,5	4,9	4,3
Personnes de moins de 15 ans (%)	41,3	41,8	36,5	36,8
Personnes de 60 ans et plus (%)	1,2	1,8	2,3	2,1
Hommes (%)	51,4	51,2	50,0	50,3
Femmes (%)	48,6	48,8	50,0	49,7
Age moyen	19,9	20,5	21,7	21,3
Age médian	18	18	20	20
Migrants (%)	50,3	50,0	/	51,9

Sources : INS, Enquêtes 1-2-3 (1993 et 1994), phase 1 ; ECAM II (2001) ; EESI (2005), phase 1.

Depuis plus d'une décennie, le nombre moyen de personnes par ménage est en diminution constante : égal à 6,1 en 1983, il passe à 5,3 en 1993 et à 4,3 en 2005. Il en résulte que le nombre de ménages tend à croître plus vite que la population. Les grands ménages, encore majoritaires en 1993, deviennent minoritaires en 2005 : la proportion des ménages de dix personnes et plus s'est réduite de moitié (17,3 % contre 7,6 %). Ainsi, même si la cellule familiale de type « élargi » (c'est-à-dire non limitée au seul couple parental avec enfant) reste la forme dominante de cohabitation, celle-ci ne compte plus que pour 43 % en 2005 contre 55 % en 1993 et même 60 % en 1983. Un processus de convergence de la structure des ménages vers le modèle de la famille nucléaire se poursuit.

Mais la véritable transformation de la structure familiale réside dans la part de plus en plus importante des ménages constitués d'une seule personne. En 2005, plus de 20 % des ménages sont unipersonnels alors qu'ils ne sont que 13,5 % en 1993. Le profil type de ces ménages unipersonnels est alors celui d'un homme jeune et non natif de Yaoundé. L'âge de l'autonomie financière nécessaire au mariage semble ainsi être retardée entre 1993 et 2005. Ce processus de transformation du ménage pourrait renvoyer davantage à une nécessité économique liée à la recherche d'un emploi qu'à un choix sociétal lié à un changement des mœurs similaire à celui observé dans les pays développés, où l'idéal recherché est un ménage nucléaire.

Un accès généralisé à l'éducation

Le Cameroun a réalisé d'importants efforts en matière d'éducation durant les dernières décennies. Les recensements de la population de 1976 et 1987 indiquent un taux d'alphabétisation de

respectivement 47 % et 59 % pour les personnes de 10 ans et plus. Les données de l'enquête de 2005 confirment cette amélioration : 68 % de la population camerounaise savent lire et écrire, mais il existe une forte inégalité entre genres, puisque les taux d'alphabétisation sont de 61 % pour les filles et de 76 % pour les garçons. Signe d'un rattrapage amorcé entre genres, le taux d'alphabétisation des femmes augmente plus rapidement que celui des hommes, de 12 points contre 7 points respectivement sur une quinzaine d'années. Le milieu urbain et en particulier les deux capitales économique et administrative, Douala et Yaoundé, se situent largement au dessus du niveau national. Ainsi à Yaoundé, le taux d'alphabétisation est depuis 2001 de 95 % (il est le même pour les 15 ans et plus et pour les 10 ans et plus). Trois points seulement séparent le taux des hommes de celui des femmes (96 % contre 93 %).

La fréquentation scolaire est donc de plus en plus généralisée. L'âge légal d'entrée dans le système scolaire camerounais est fixé à 6 ans, et le nombre de personnes de 6 ans et plus n'ayant jamais fréquenté l'école continue de baisser : 9,8 % (EBC, 1983), 5,3 % (enquête 1-2, 1993), 4 % (ECAM II, 2001) et 2,8 % (EESI, 2005)⁹.

Cette baisse de la part des non-scolarisés est surtout imputable à un effet démographique : les politiques de généralisation de l'accès à l'école pour tous les enfants menées il y a quelques décennies ont un effet marquant sur la scolarisation des générations actuellement âgées de moins de 40 ans. Au fil des années et des enquêtes, la disparition des générations les plus âgées, faiblement scolarisées, conduit à une baisse mécanique du taux de non-scolarisés dans la population totale, sans pour autant qu'une amélioration du taux net de

⁹ EBC : Enquête Budget Consommation ; ECAM : Enquête Camerounaise Auprès des Ménages ; EESI : Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel.

scolarisation¹⁰ des enfants puisse être constatée depuis deux décennies : le taux net de scolarisation

des enfants de 6 à 11 ans reste stable autour de 90 % depuis 1987.

Tableau 2 :

Niveau d'études de la population à Yaoundé (% de la population de 6 ans et plus)

	Pas d'études	Primaire	Secondaire	Supérieur	Total
1983	9,8	58,7	27,5	4,0	100
1987	8,9	48,7	36,4	6,0	100
1993	5,3	41,7	43,4	9,6	100
2001	4,0	37,0	46,5	12,5	100
2005	2,8	34,8	50,7	11,7	100

Sources : Enquête EBC (1983), RGPH (1987), Enquêtes 1-2-3 Yaoundé (1993 et 1994); ECAM II (2001); EESI (2005).

Cet effort de généralisation de l'accès à l'école s'accompagne d'une élévation du niveau d'éducation des Yaoundéens : en deux décennies, le niveau d'étude dominant se déplace progressivement du primaire (58,7 % en 1983) vers le secondaire (50,7 % en 2005).

On constate, cependant, que le taux net de scolarisation des 6-9 ans se dégrade continuellement pendant la dépression économique : il passe de 97 % en 1983 à 94 % en 1993 et 90 % en 1994 pour remonter ensuite lors de la reprise. En période de crise ou de récession, les parents peuvent ainsi choisir de retarder l'âge d'entrée à l'école de leur enfant, pour des raisons de coûts réels (un quart des chefs de ménages déclarent que la raison pour laquelle l'enfant n'assiste pas encore aux cours est un problème financier en 1994) ou de coûts d'opportunité (l'enfant qui va à l'école peut moins être sollicité pour un soutien aux activités économiques du ménage ou aux tâches ménagères). De même, le taux net de scolarisation dans les établissements du secondaire pour les enfants en âge d'y participer (les adolescents de 12 à 18 ans) suit le cycle de la crise économique, pour des raisons similaires d'arbitrage financier dans la stratégie du ménage.

pour atteindre 66 %, soit un demi-million d'individus actifs. Dans le même temps, le nombre d'habitants croît fortement : le marché du travail de Yaoundé s'agrandit fortement, nécessitant une offre d'emplois à la hauteur de cette nouvelle demande.

Les choix individuels vis-à-vis de l'insertion sur le marché du travail résultent en grande partie de décisions prises au niveau du ménage, pour intégrer les contraintes collectives et subvenir aux besoins de l'ensemble des membres du ménage. L'analyse du taux d'activité par sous-populations montre que les ménages de Yaoundé, pour faire face à la crise, ont développé une stratégie de plus forte mobilisation des membres secondaires du ménage, afin de maintenir le revenu global disponible à un niveau suffisant : les conjointes des chefs de ménage, les descendants et les autres membres du ménage se positionnent sur le marché du travail.

En 1993, le taux d'activité des chefs de ménage est de 85 %, tandis qu'il est légèrement supérieur à 50 % pour le conjoint et les autres membres du ménage et inférieur à 32 % pour les descendants du chef de ménage. Entre 1993 et 2005, la participation du chef de ménage, déjà élevée augmente peu (+2 points), à l'inverse de la participation au marché du travail du conjoint du chef de ménage (+4 points entre 1993 et 1994, +6 points entre 1994 et 2005). Le chef de ménage étant un homme dans trois quarts des ménages, ce conjoint est le plus souvent une femme. On observe ainsi une modification de la structure des actifs selon le genre. Certes, les hommes sont toujours bien plus actifs que les femmes à Yaoundé, quelle que soit l'année considérée, mais le marché du travail se féminise : l'indice de parité est passé de 0,72 en 1993 à 0,76 l'année suivante et demeure à ce niveau en 2005. Les descendants du chef de ménage, globalement peu actifs, sont eux aussi davantage mobilisés (+2,3 points) sur le marché du travail depuis 2001. Cette évolution n'est pas liée à un phénomène démographique : la moyenne d'âge des actifs descendants du chef de ménage est restée la même sur la période, autour de 21 ans. Elle

Une offre de travail en expansion

Une mobilisation accrue sur le marché du travail de Yaoundé

Un individu est dit actif s'il a un emploi ou s'il est au chômage (c'est-à-dire s'il cherche un emploi). En 1993, parmi les personnes âgées de 15 ans et plus, un peu moins de 6 sur 10 des personnes interrogées sont actives à Yaoundé. Ce taux reste stable entre 1993 et 1994 et augmente jusqu'en 2005

¹⁰ Le taux net de scolarisation pour une tranche d'âge correspond au nombre des individus de cette classe d'âge ayant été à l'école rapporté à l'ensemble des individus de la classe d'âge.

résulte donc bien d'une entrée un peu plus précoce sur le marché du travail.

L'insertion des jeunes et des plus âgés sur le marché du travail

A Yaoundé comme ailleurs, le taux d'activité suit le cycle de vie : il est faible parmi les 15-24 ans, atteint son maximum entre 30 et 49 ans, pour baisser à nouveau à partir de 50 ans (Graphique 1).

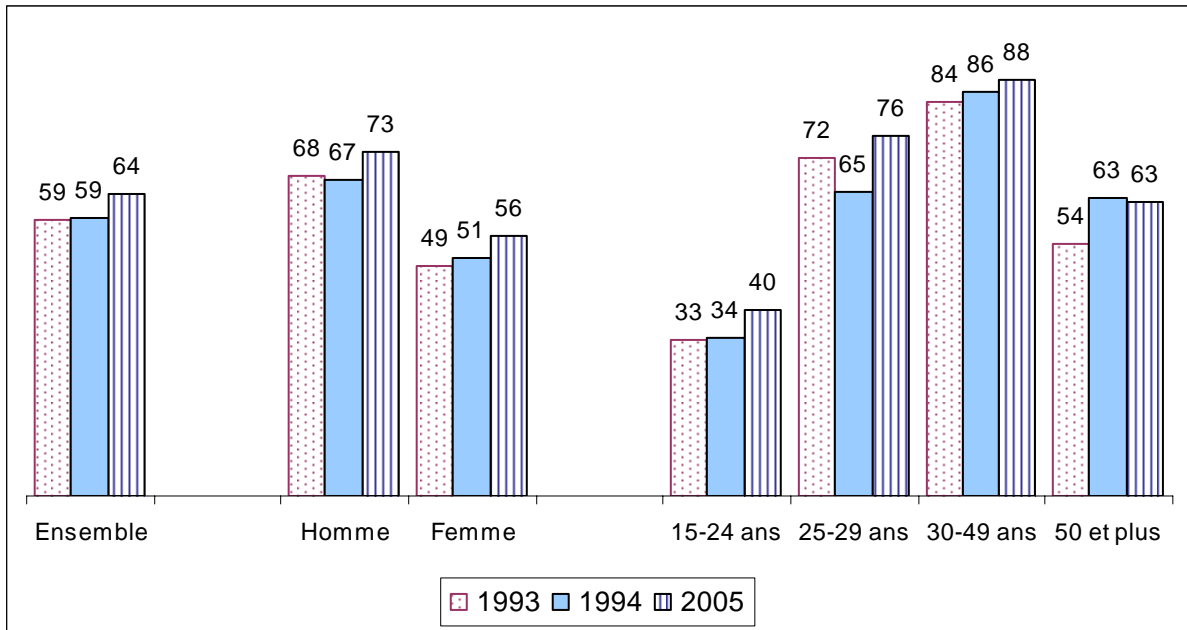
Entre 1993 et 1994, l'évolution la plus notable est la réaction au choc conjoncturel créé par la dévaluation par un retrait important des 25-29 ans du marché du travail (-7,5 points), alors que dans le même temps les personnes de 50 ans et plus sont de plus en plus nombreuses à offrir leur force de travail (+9 points). Le rapide recul du taux d'activité des actifs de 25 à 29 ans résulte d'une baisse importante de la participation des femmes dans cette tranche d'âge, de près de 10 points, alors que la baisse de celle des hommes n'est que de 4 points. Le retrait de ces femmes pourrait provenir de leur grande difficulté à trouver un emploi dans une situation économique difficile, (l'étude du chômage dans la section suivante permettra

d'affiner cette analyse). Ce retrait des 25-29 ans n'est plus observé en 2005.

La mobilisation des plus de 50 ans peut renvoyer à deux idées contradictoires : le fait que les personnes âgées soient plus nombreuses à vouloir se remettre à travailler laisse penser d'un côté que ces personnes jusqu'ici découragées estiment alors être davantage en mesure de trouver une réponse à leur demande d'emploi au vu d'une meilleure situation économique, et d'un autre côté que la baisse perçue du pouvoir d'achat du ménage les pousse à un retour à l'activité productive pour subvenir aux besoins du ménage. Les sections suivantes permettront de favoriser cette deuxième hypothèse. Toujours est-il que l'on constate un allongement de la durée de la vie active. Cet allongement qui s'amorce dès 1994, se poursuit entre 1994 et 2005 avec le rajeunissement de l'entrée sur le marché du travail. Les 15 – 24 ans deviennent de plus en plus actifs sur la période étudiée. Cette hausse, postérieure à 1994, résulte d'une plus grande participation des jeunes femmes et des descendants du chef de ménage.

Graphique 1 :

Taux d'activité selon l'âge et le genre



Sources : INS, Enquêtes 1-2-3 (1993 et 1994), phase 1 ; EESI (2005), phase 1.

Les diplômés ont une plus grande propension à être actifs

La hiérarchie des taux d'activité selon le niveau d'instruction est semblable en 2005 à celle de 1993 : les personnes ayant un niveau d'instruction primaire restent les plus actives, suivies de celles ayant fait des études secondaires techniques ou des études supérieures. Les individus ayant suivi un

enseignement secondaire général sont relativement peu présents sur le marché de l'emploi en 1993. Ces individus ayant suivi une scolarité dans le secondaire peuvent être encore des étudiants en phase de formation finale, donc inactifs, ou bien des personnes ayant dû quitter les études avant d'avoir obtenu leur diplôme ou enfin des personnes jugeant leur offre de travail inadaptée dans un contexte de crise. Entre 1994 et 2005, les individus ayant atteint

un niveau d'études secondaires, notamment techniques, profitent de la reprise pour se positionner davantage sur le marché du travail : leur taux d'activité augmente plus vite que la moyenne de la population, mais reste malgré tout en deçà.

La population inactive devenue à majorité étudiante

La structure de la population inactive évolue. En 2005, la catégorie des scolarisés représente près de trois quarts des inactifs contre la moitié en 1993 et 1994. En corollaire, les raisons de l'inactivité changent. En 1993/94, elles sont majoritairement involontaires, liées au manque d'emploi et à la difficulté de trouver un travail sans qualification. En 2005, les inactifs le sont davantage par choix, déclarant ne pas avoir besoin de travailler pour vivre ou n'en ont pas envie, privilégiant la poursuite de leurs études pour pouvoir prétendre à une meilleure rémunération ou une meilleure insertion professionnelle ensuite.

Une baisse tendancielle du taux de chômage et un nouveau profil des chômeurs

En 1993, le taux de chômage¹¹ au sein de la population âgée de 15 ans et plus est de 24 %. Il connaît une baisse notable dès 1994, de près de 6 points, pour s'établir à 17,7 % à Yaoundé. La baisse se poursuit pour atteindre 15,6 % en 2005.

Comme en témoigne le tableau 3, la forte réduction du taux de chômage entre 1993 et 2005, survenue essentiellement entre 1993 et 1994, bénéficie à toutes les catégories d'actifs, quelque soit leur genre et leur classe d'âge. Mais l'évolution des taux de chômage relatif montre que même si les jeunes actifs (15 à 24 ans) sont de moins en moins touchés par le chômage, leur situation relative par rapport au reste de la population se détériore entre 1994 et 2005, tandis que celle des plus de 50 ans s'améliore (voir tableau 3).

Tableau 3 :
taux de chômage et taux de chômage relatifs par genre et classe d'âge (en %)

Taux de chômage	Yaoundé 1993	Yaoundé 1994	Yaoundé 2005
Hommes	24	18	12
Femmes	24	17	21
Age			
15-24 ans	35	26	27
25-29 ans	33	29	18
30-49 ans	16	11	10
50 ans et plus	10	11	5
Ensemble	24	18	16
Taux de chômage relatifs			
Hommes	100	103	75
Femmes	100	96	133
Age			
15-24 ans	148	148	175
25-29 ans	138	162	115
30-49 ans	66	61	62
50 ans et plus	43	63	32
Ensemble	100	100	100

Sources : INS, Enquêtes 1-2-3 (1993 et 1994), phase 1 ; EESI (2005), phase 1.

Le taux de chômage des hommes et celui des femmes sont identiques en 1993 (24 %). Mais le taux de chômage des femmes, qui se réduit plus fortement que celui des hommes en 1994, remonte en 2005, alors que celui des hommes continue la baisse entamée. Ainsi, la situation relative des femmes se détériore considérablement par rapport à celle des hommes entre 1994 et 2005 comme le montrent les taux de chômage relatifs du tableau 3.

Chez les hommes, la réduction du chômage entre 1993 et 1994 pour les 15-24 ans et les 25-29 ans (respectivement d'environ 10 points et 3 points) va de pair avec une diminution de leur taux d'activité (près de 4 points), ce qui signifie qu'elle résulte partiellement d'un retrait du marché de l'emploi. L'amélioration de la situation des hommes de 30-49 ans entre 1993 et 1994 semble quant à elle plutôt résulter d'un retour à l'emploi : leur taux de

¹¹ A des fins de comparaison entre les enquêtes, le chômage tel que défini ici correspond aux actifs qui n'ont pas travaillé au cours des 7 jours précédant l'enquête, ne serait-ce qu'une heure, et qui ont recherché un emploi au cours du dernier mois. Cette définition correspond à l'ancienne définition du chômage au sens du BIT qui a été utilisée dans les enquêtes 1993 et 1994. Actuellement le chômage au sens du BIT intègre une 3ème condition, à savoir être disponible pour travailler. Cette condition n'était pas intégrée au questionnaire des enquêtes de 1993 et 1994. Cependant cette dernière condition ne semble avoir que peu d'impact dans le cas du marché du travail à Yaoundé en 2005 : la différence entre le taux de chômage calculé selon les 3 conditions du BIT et le taux de chômage calculé selon seulement les 2 premières conditions y est de 0,8 %. Notons que la période de référence de 7 jours n'est pas celle utilisée dans les enquêtes ECAM de 1996 et 2001, qui ne sont donc pas utilisées ici dans l'analyse.

chômage baisse de 4 points tandis que leur taux d'activité augmente d'autant. Enfin, le taux de chômage des 50 ans reste stable entre 1993 et 1994, alors que leur taux d'activité augmente d'environ 9 points.

En 1993, le taux de chômage des jeunes femmes de 15 à 24 ans est particulièrement alarmant (42,7 %), mais on assiste à un retour à l'emploi (taux d'activité plus élevé et baisse du taux de chômage) dès l'année suivante. A l'inverse, la diminution du chômage des femmes de 25-29 ans correspond davantage à un départ en inactivité : le chômage diminue de 7 points et le taux d'activité de 10 points entre 1993 et 1994.

En résumé, la diminution du taux de chômage des jeunes actifs entre 1993 et 1994 résulte partiellement de leur retrait du marché de l'emploi, alors que chez les actifs plus âgés, cette baisse correspond davantage à un retour effectif à l'activité occupée. La situation du chômage de 2005 est proche de celle de 1994.

Le niveau d'éducation n'est pas un rempart contre le chômage

En 1993 et en 1994, le taux de chômage augmente avec le niveau d'éducation : le taux de chômage des actifs ayant atteint un niveau d'éducation primaire est de 22,3 % contre 30,5 % chez ceux ayant fait des études supérieures. L'éducation n'est donc pas un rempart contre le chômage. Cette situation

paradoxe renvoie à une situation d'attente des qualifiés face aux turbulences du marché du travail durant la période post dévaluation, c'est-à-dire une situation de résistance au déclassement des diplômés refusant d'abaisser leur « emploi de réservation »¹². Ces personnes qualifiées sont d'une part souvent des jeunes (donc plus vulnérables comme on l'a vu) et d'autre part plus à même de refuser des emplois précaires, tandis que les non qualifiés les accepteront davantage.

Entre 1993 et 2005, la baisse du niveau de chômage s'observe pour toutes les catégories ; elle est cependant de moindre ampleur parmi les chômeurs ayant un niveau secondaire général. L'évolution du taux de chômage relatif montre que la situation des actifs de niveau secondaire général se dégrade considérablement par rapport à la moyenne en 2005 alors que l'éducation secondaire est devenue plus répandue. Cette catégorie est également celle qui enregistre le plus faible taux d'activité. L'analyse selon le genre montre que les femmes sont surreprésentées chez les actifs ayant le niveau secondaire général et que le taux de chômage des femmes ayant fait des études secondaires générales est deux fois plus élevé que celui des hommes de même niveau (27,9 % comparé à 13,8 % pour les hommes). Dans le même temps, le taux de chômage relatif des actifs de niveau supérieur diminue fortement.

Tableau 4 :
Taux de chômage selon le niveau d'études (en %)

Taux de chômage	Yaoundé 1993	Yaoundé 1994	Yaoundé 2005
Primaire	22,3	14,8	10,6
Secondaire général	25,0	18,8	20,6
Secondaire technique	26,3	21,7	13,5
Supérieur	30,5	21,8	12,9
Ensemble	24,0	17,7	15,6
Taux de chômage relatif			
Primaire	92,9	83,6	67,9
Secondaire général	104,2	106,2	132,1
Secondaire technique	109,6	122,6	86,5
Supérieur	127,1	123,2	82,7
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Sources : INS, enquêtes 1-2-3 Yaoundé (1993, 1994), EESI (2005) Phase 1.

Le nouveau profil des chômeurs

En 1993, les chômeurs sont plutôt des hommes (60 %), jeunes (28 ans en moyenne), ayant suivi près de 10 ans d'études. Plus de la moitié des chômeurs sont à la recherche d'un premier emploi et la durée du chômage est très longue : 4 ans en moyenne ! Entre 1993 et 1994, le profil des chômeurs évolue peu : la baisse du taux d'activité des jeunes se traduit par un relatif vieillissement des chômeurs, une diminution de la proportion de

primo-demandeurs, ainsi qu'une réduction de la durée du chômage. Les chômeurs deviennent en 2005 plutôt des femmes et des anciens occupés, du fait de l'entrée massive des femmes dans la population active et du retour des plus de 50 ans. La durée moyenne de la situation de demandeur d'emploi s'est cependant beaucoup réduite : elle n'est plus en 2005 que de 2,7 ans, ce qui se traduit par une proportion de chômeurs de longue durée de 54,6 %, comparée à 75,2 % en 1993.

¹² L'emploi de réservation est l'emploi auquel l'individu estime pouvoir prétendre.

Encadré :

Effets Nets sur la probabilité d'être chômeur :

On tente ici d'expliquer la probabilité d'être chômeur dans un modèle de régression logistique sur données catégorielles de type logit dichotomique : ce modèle cherche à estimer la probabilité pour un individu actif de Yaoundé d'être au chômage en fonction de variables explicatives qualitatives (sexe de l'individu, son statut dans le ménage), quantitatives discrètes (la taille du ménage auquel appartient l'individu), ou quantitatives en catégories (l'âge de l'individu groupé en trois classes).

Tableau 5 :

Les résultats du modèle logistique explicatif de la probabilité individuelle d'être au chômage

	1983	1987	1993	1994	2005
CONSTANTE	7,89***	19,99***	21,44***	-1,5***	-1,6***
SEXE					
Homme	-46,1*	-24,1***	-	-	-27,4***
femme	ref	ref	ref	ref	ref
AGE					
10-29 ans	-	+77,6***	+96,4***	+61,3***	+180,4***
30-49 ans	-65,3*	-	-	-21,3***	+47,4***
50 ans et plus	ref	ref	ref	ref	ref
SCOLARITE					
-Pas d'études	-	-25,3***	-44,2***	-67,7***	-6,2***
-Primaire	-	-	-	-47,6***	-47,3***
-Secondaire	-	-	-	-22,1***	-0,1***
-Supérieur	ref	ref	ref	ref	ref
STATUT DANS LE MENAGE					
-Chef de ménage	-	-70,5***	-64,0***	-49,1***	-62,1***
-Conjoint	-70,0*	-66,6***	-34,3***	-50,1***	-1,8***
-Enfant	-	+21,5***	-	+19,6***	+34,7***
-Autre	ref	ref	ref	ref	ref
TAILLE DU MENAGE					
-	-	-	-2,4*	-1,9*	-3,4*
Echantillon					
-actifs	955	19221	3771	4033	2091
-chômeurs	70	2827	830	676	325
-Taux de chômage non pondéré	7,3 %	14,7 %	22,0 %	16,8 %	15,5 %

Sources : EBC 83/84, RGPB 87, enquête 1-2-3 1993/1994, EESI 2005. Champs : population active de 10 ans et plus.

Tous les paramètres et odd ratio marqués de *** sont significatifs au seuil de 1 %, ceux marqués d'une * sont significatifs seulement au seuil 1 % et ceux marqués d'un « - » ne sont pas significatifs.

Toutes choses égales par ailleurs (c'est-à-dire après contrôle du sexe, du statut dans le ménage, de la scolarité et de la taille du ménage), la probabilité d'être au chômage pour les 10-29 ans est supérieure à celle des 50 ans et plus, de +77,6 % en 1987, de +96,4 % en 1993 et de +180,4 % en 2005. Ainsi, sauf exception de 1994, être un actif jeune est devenu de plus en plus défavorisant pour l'accès à l'emploi pendant la période étudiée.

Toutes choses égales par ailleurs, le niveau d'études atteint n'exerce pas jusqu'en 1993 d'effet net significatif sur la probabilité d'être chômeur. Seule l'absence de scolarisation exerce alors paradoxalement un effet favorable à l'emploi. En 1994 et 2005, « le paradoxe » persiste et un niveau d'études supérieur exerce un effet net aggravant par rapport aux niveaux primaire et secondaire. Ceci cache le fait que les moins éduqués acceptent plus facilement les offres d'emploi non-qualifié qui abondent dans le secteur informel. On assiste donc à un chômage lié à une résistance au déclassement des plus qualifiés qui refusent d'occuper un emploi sous-qualifié, d'être sous-utilisés dans un contexte où le marché du travail est en crise.

Les facteurs individuels (âge, sexe, éducation) sont bien corrélés avec le fait d'être au chômage mais les caractéristiques du ménage dont fait partie l'individu étudié ont, elles aussi, une influence significative : les différences d'accès à l'emploi selon le statut dans le ménage (chef de ménage/conjoint/autres/enfants) s'accroissent le long de la période étudiée. La taille du ménage auquel appartient l'individu, faiblement significative, a une influence négative sur le fait d'être au chômage (i.e. positive pour l'accès à l'emploi). Cette influence est plus marquée en 2005 qu'en 1993 et surtout 1994.

Ainsi, les jeunes actifs, les conjointes et les membres secondaires du ménage ont relativement moins profité de la baisse globale du chômage.

Tableau 6 :

Profil comparé des chômeurs primo-demandeurs et des chômeurs anciennement occupés

	Yaoundé 1993		Yaoundé 1994		Yaoundé 2005	
	Primo demandeurs	Anciens occupés	Primo demandeurs	Anciens occupés	Primo demandeurs	Anciens occupés
Hommes (%)	52,5	71,2	47,8	76,7	43,6	44,9
Femmes (%)	47,5	28,8	52,2	23,3	56,4	55,1
Age moyen	24,9	34,0	26,1	35,7	24,4	30,8
Nombre moyen d'années d'études	10,3	8,5	10,3	7,7	9,8	8,9
Durée moyenne du chômage (en années)	4,3	3,6	3,5	3,5	3,1	2,3
Chômeurs de plus d'un an (%)	78,1	70,4	69,6	62,8	67,1	44,1

Sources : INS, enquêtes 1-2 Yaoundé (1993, 1994), EESI (2005) Phase 1.

En 1993, moins d'un chômeur sur dix a quitté volontairement son emploi : la perte de l'emploi résulte dans trois cas sur quatre de la crise économique et de ses conséquences dans le secteur privé (faillites, compression et licenciement de personnel). Dans le secteur public, les pertes d'emploi sont de moindre envergure, correspondant à des départs à la retraite anticipés. Dans ce secteur, l'ajustement s'est davantage traduit par le gel des embauches. Entre 1993 et 1994 les motifs de perte de l'emploi évoluent globalement peu.

En 2005, la perte de l'emploi devient davantage volontaire : près de 30 % des chômeurs ont volontairement quitté leur emploi, essentiellement à cause de problèmes de rémunération (19,4 %) ou de mauvaises conditions de travail (8,6 %).

La recherche d'un emploi via les réseaux personnels dans l'espoir de devenir salarié

La mobilisation des relations personnelles reste l'option privilégiée par la grande majorité des chômeurs comme canal de recherche d'emploi. Cette stratégie est adoptée par 56,1 % des chômeurs en 1993, 60,5 % en 1994 et 51,7 % en 2005. L'augmentation de ce vecteur entre 1993 et 1994 montre qu'avec un marché du travail et des institutions en crise, les actifs cherchent à trouver un emploi en utilisant les réseaux familiaux et relationnels, les canaux officiels certainement peu opérants. La prospection directe auprès des employeurs est la seconde option des chômeurs : un peu moins d'un tiers y a eu recours chaque année. Le recours aux canaux de type formel (petites annonces, agences de placement publique ou privée) déjà faible en 1993 (11,3 %) est devenu presque marginal en 2005 (6,1 %). La principale raison évoquée est leur manque de visibilité. Les jeunes actifs n'en connaissent parfois même pas l'existence. Enfin, un des changements importants en 2005 est la reprise non négligeable des tentatives

de recrutement dans l'administration par voie de concours (6,8 %).

Les préférences des chômeurs

Le type d'emploi le plus convoité par les chômeurs reste celui de salarié permanent à plein temps, le plus à même d'assurer une certaine stabilité dans un contexte difficile. Cependant les chômeurs s'ajustent aux potentialités du marché du travail et leurs attentes sont comparativement plus orientées vers le travail indépendant en 2005.

En 1993, trois quarts des chômeurs recherchent un emploi salarié, moins d'un sur dix un emploi indépendant et les autres sont indifférents. En 1994, les chômeurs continuent à rechercher en majorité un emploi salarié, mais ils sont deux fois plus nombreux qu'un an auparavant à rechercher un auto emploi et étaient de fait moins indifférents. Le choc de la dévaluation pousse les chômeurs à se tourner vers les emplois indépendants, caractéristiques du secteur informel. En 2005, un peu plus de la moitié des chômeurs cherche un emploi salarié et près d'un quart un emploi indépendant.

La recherche d'un emploi salarié en 1993 est justifiée par la sécurité de l'emploi et du salaire (42,8 %) et le manque de moyens pour se mettre à son compte dans de bonnes conditions (32,6 %). En 1994, la hiérarchie s'inverse, l'impossibilité de se mettre à son compte dans de bonnes conditions dans un contexte de crise a dominé sur la sécurité de l'emploi. En 2005, les actifs cherchent un emploi salarié principalement pour la sécurité de l'emploi (57,9 %).

Les motifs invoqués pour la recherche d'un emploi indépendant sont divers : en 1993, la volonté d'être son propre chef (29 %) vient en premier lieu, suivie de l'impossibilité de trouver un emploi salarié satisfaisant (17 %), puis de l'espoir d'obtenir une

meilleure rémunération (12 %) ou davantage de flexibilité dans les horaires (12 %). En 1994, les raisons se sont concentrées : la volonté d'être son propre chef (36,4 %) et le manque d'emploi salarié (24,2 %) sont davantage invoquées. En 2005, essentiellement deux raisons justifient le choix du travail indépendant : « être son propre chef » (40,3 %) et l'espoir de « gagner plus » (38,5 %). Le fait que cette dernière catégorie auparavant marginale devienne prépondérante laisse supposer une baisse significative du revenu des ménages (voir la section sur les revenus pour une validation de cette hypothèse).

En 1993, deux attitudes sont observées concernant le secteur institutionnel de prédilection pour travailler : une partie (45,5 %) des chômeurs est à la recherche d'un emploi dans le formel notamment public, et en rapport avec leur qualification. Une autre partie est indifférente quant au type d'entreprise (44,7 %) et à l'adéquation de l'emploi avec la qualification acquise (46,5 %). Peu de chômeurs (9,8 %) cherchent alors à travailler dans une micro entreprise ou à son compte. En 1994, les chômeurs sont encore majoritaires (60 %) à choisir spécifiquement le secteur formel et un travail en rapport avec la qualification acquise.

En 2005, les chômeurs semblent paradoxalement moins exigeants, malgré le contexte de reprise économique apparente : l'indifférence est importante quant au type d'entreprise recherché (31,0 %) et surtout à l'adéquation de l'emploi avec le métier initial du chômeur (54,6 %). Le secteur informel semble le débouché le plus accessible (31,5 %), et les chômeurs ne craignent pas de devoir occuper un emploi sous-qualifié ou inadapté s'il le faut. La durée du chômage influence d'ailleurs sur l'importance perçue d'une adéquation entre emploi et qualification : la concordance entre l'emploi recherché et la profession apprise par

l'individu est impérative pour 33 % des chômeurs, en recherche d'emploi depuis moins d'un an, alors qu'elle ne l'est plus que pour 27 % des individus en chômage de plus d'un an. Les chômeurs de longue durée deviennent moins exigeants, ce qui peut les conduire à passer d'une situation de chômage à celle d'un sous-emploi professionnel (c'est-à-dire un emploi relativement sous-qualifié).

En résumé, les attentes des chômeurs se sont transformées. En 2005, les chômeurs recherchent davantage un statut d'indépendant et sont globalement moins soucieux de l'adéquation entre l'emploi et la qualification acquise. On assiste à une rotation plus rapide sur le marché du travail, marquée par des prétentions revues à la baisse de la main d'œuvre qualifiée. Alors qu'il est classique que les actifs deviennent plus exigeants dans un contexte de décreuse du chômage, ces résultats laissent supposer à l'inverse que la baisse du chômage s'est faite au détriment de la qualité des emplois et de la croissance des revenus. Ainsi en 2005, parmi les actifs anciens occupés, trois sur dix ont volontairement quitté leur emploi, car il était jugé peu décent. De même, parmi les actifs à la recherche d'un emploi indépendant, plus du tiers justifie son choix par l'espoir de gagner plus que dans l'emploi salarié.

La nouvelle structure des emplois

La mobilisation des femmes sur le marché du travail, qui s'est accrue entre 1993 et 2005, ne se traduit pas par un taux de féminisation plus important parmi les actifs occupés, étant donné la difficulté des femmes à trouver un emploi : la proportion de femmes parmi les travailleurs reste stable entre les deux dates autour de 40 %, et ce taux reste inférieur de 5 points au taux moyen constaté dans les capitales de l'UEMOA¹³.

Tableau 7 :

Caractéristiques des actifs occupés de 15 ans et plus

	Yaoundé 1993	Yaoundé 1994	Yaoundé 2005
Proportion de femmes (%)	40,4	42,9	40,3
Durée dans l'emploi (en années révolues) :			
<i>moyenne</i>	6,4	6,6	5,1*
<i>médiane</i>	4,0	4,0	3,0*
Taux de salarisation dans l'emploi principal	49,6	45,4	51,6
Taux de pluriactivité	8,6	9,2	8,0

Sources : INS, enquêtes 1-2 Yaoundé (1993, 1994), EESI (2005) Phase 1.

* ancienneté dans l'entreprise et non dans l'emploi.

¹³ Moyenne réalisée sur la période 2001-2003 pour 7 pays de l'UEMOA (Union Economique et Monétaire d'Afrique de l'Ouest), selon la même méthode d'enquête 1-2-3, au sein du Projet « PARSTAT » financé par la Commission européenne et piloté par AFRISTAT et DIAL (STATECO n°99, 2005).

Une légère tertiarisation et un raccourcissement des emplois

La durée des emplois occupés à Yaoundé a considérablement diminué : elle baisse de 1,5 an en moyenne entre 1994 et 2005. La moitié des emplois principaux dure moins de 3 ans en 2005. On assiste ainsi à une lente modification du marché du travail à Yaoundé depuis 1994 : le marché du travail prend de l'ampleur (une population active plus nombreuse) et devient plus flexible (des emplois courts, un chômage plus faible et de plus courte durée, un turnover plus important). Peu de travailleurs déclarent occuper un emploi complémentaire à leur emploi principal : le taux de pluriactivité reste faible autour de 8 à 9 % sur les trois années étudiées¹⁴ : l'emploi principal à lui seul caractérise donc bien le marché du travail.

Les emplois à Yaoundé sont de plus en plus tertiaires. En 2005, près de 79 % des emplois sont réalisés dans des activités de services ou de

commerce, contre 74 % en 1994. En particulier, les services représentent 56 % des emplois principaux, à comparer aux 48 % de Douala et à la moyenne de 42 % pour les capitales de l'Afrique de l'Ouest. Le secteur des services s'est légèrement développé à Yaoundé depuis 1993 aux dépens du secteur du commerce.

Les branches d'activité qui comptent le plus d'emplois sont chaque année les services non marchands (incluant les services des administrations publiques et des organisations non gouvernementales), avec 26 % des emplois en 1993, suivis des activités de commerce (25 %), et des services aux ménages (20 %). Avec la baisse des effectifs de la fonction publique, les services aux ménages deviennent le principal pourvoyeur d'emplois en 2005 (25 %) devant les services non-marchands (24 %). La branche de l'industrie manufacturière emploie cependant une part non négligeable (13 % en 2005) des travailleurs.

Tableau 8 :

Structure des emplois selon le secteur d'activité, le secteur institutionnel et la catégorie socioprofessionnelle

	Yaoundé 1993	Yaoundé 1994	Yaoundé 2005
Secteur d'activité			
Secteur primaire	3,8	6,6	2,5
Industrie et BTP	17,3	18,8	18,8
Commerce	25,4	26,5	20,9
Services (hors commerce)	53,5	48,1	57,8
Total	100,0	100,0	100,0
Secteur institutionnel			
Public	27,9	25,7	17,5
Privé formel (ou moderne)	11,3	8,9	23,8
Informel (ou traditionnel)	60,8	65,4	58,7
Total	100,0	100,0	100,0
Catégorie socioprofessionnelle			
Cadres	16,5	16,1	17,3
Employés, ouvriers	27,0	23,1	23,9
Apprentis	5,1	3,9	5,1
Mancœuvres	6,1	6,2	10,4
Employeur	3,3	3,0	5,0
Travailleurs à compte propre	37,0	42,3	33,3
Aides familiaux	5,0	5,4	5,0
Total	100,0	100,0	100,0

Sources : INS, enquêtes 1-2 Yaoundé (1993, 1994), EESI (2005) Phase 1.

Note : En 2001, les apprentis étaient distingués en deux groupes, non rémunérés (5,7 %) et rémunérés (2,7 %).

¹⁴ Il est probable cependant que l'enquête sous-estime le taux de pluriactivité : les actifs tendraient en effet à sous-déclarer les autres activités, notamment les salariés de la fonction publique.

L'informel face au formel

Le développement du secteur informel fait l'objet de toutes les attentions en Afrique, même s'il est délicat à mesurer. Plusieurs définitions opérationnelles peuvent cohabiter : celle que nous utilisons ici retient les critères internationalement reconnus (critères basés sur les caractéristiques de l'unité de production et non celles de l'emploi, voir l'annexe 2 sur les débats méthodologiques et leurs impacts sur la mesure de la part du secteur informel à Yaoundé) et reste constante au cours du temps afin de faciliter les comparaisons diachroniques.

Le gel des embauches dans le secteur public d'une part et le licenciement de la main d'œuvre des grandes entreprises privées constituent un des principaux ajustements mis en place en 1993 pour faire face à la crise. L'impact sur le marché du travail de cet ajustement des budgets publics par le levier salarial des fonctionnaires entre 1993 et 1994 est net : le secteur informel s'étend, et représente en 1994 environ 65 % des emplois à Yaoundé, soit 5 points de pourcentage en plus en un an. La baisse du chômage entre 1993 et 1994 a ainsi pour contrepartie la prolifération des activités de subsistance au sein du secteur informel. Ainsi, 85 % des emplois créés en 1994 sont exercés au sein de ce secteur.

Le gel des embauches dans le secteur public se maintenant jusqu'à la fin des années 1990, les emplois publics ne concernent plus en 2005 que 17 % des actifs occupés, soit 10 points de moins qu'en 1993. Alors que le secteur public et parapublic pourvoit encore 35 % des embauches entre 1986 et 1990, il ne représente en 2005 que 9 % des créations d'emplois. Le secteur privé formel se redéveloppe quant à lui fortement après 1994. Mais nous verrons que les nombreux emplois formels sont marqués eux aussi le plus souvent d'une forte précarité. En 2005, le secteur informel reste tout de même majoritaire, employant 58,7 % des actifs.

Le secteur informel est le principal employeur des femmes : le taux de féminisation (47,2 % en 2005) y est significativement plus important que dans le secteur privé formel (27,5 %). La proportion de femmes y augmente fortement entre 1993 et 1994, ainsi que la part du secteur commercial parmi les activités qui s'y exercent : le petit commerce informel est le premier employeur pour les femmes mises au travail suite à la crise. Le commerce (le commerce de détail en particulier) représente l'activité dominante pour les femmes dans le secteur informel en 1993 et 1994 : il pourvoit ainsi à près de la moitié des emplois des femmes en 1993. Mais ce sont les activités de services qui tendent à devenir ensuite majoritaires avec près de

44 % des emplois en 2005, les services les plus proposés étant la restauration (20,9 %), les services domestiques (18,1 %) et les services à la personne (11,7 %).

Avec l'augmentation de la taille des Unités de Production Informelles (UPI) depuis 1993 et la réduction du nombre des UPI depuis 1994, la proportion des travailleurs à compte propre décroît fortement au profit de l'emploi salarié : un nombre considérable de travailleurs indépendants se transforment en patrons de petites unités de production. On observe un phénomène de convergence entre le secteur informel et le secteur moderne : en 2005, le secteur informel a perdu de l'ampleur au profit de l'économie formelle en termes de nombre d'emplois mais il est regroupé en unités de taille un peu plus importante. On constate d'ailleurs une augmentation sensible du niveau d'études moyen dans le secteur informel depuis 1993, pour atteindre en 2005 un niveau supérieur même à celui constaté dans le secteur privé formel. La hausse relative de la part des emplois dans le secteur formel ne signifie pas pour autant que la précarité des emplois proposés aux travailleurs de Yaoundé a diminué : au contraire la proportion de salariés bénéficiant d'un bulletin de paie, d'un contrat écrit ou de congés payés, diminue fortement dans tous les secteurs institutionnels entre 1994 et 2005 (voir section suivant).

La précarisation des emplois

L'expansion du salariat privé formel et informel s'accompagne d'une forte précarisation globale du travail salarié.

La précarité dans l'emploi telle qu'elle est étudiée ici ne renvoie pas à des conditions de travail difficiles (pénibilité physique ou morale, risques sanitaires, etc.) ni aux notions de sous-emploi mais plutôt au manque de protection, de stabilité, d'assurance (en un mot, de sécurité) du travailleur dans son emploi. Le dispositif d'enquête 1-2-3 fournit un faisceau d'indicateurs individuels, partiellement corrélés les uns avec les autres, permettant de qualifier le risque de perte d'emploi pour un travailleur : ce faisceau d'éléments caractérise le niveau de formalisation de la relation entre employeur et employé et peut être synthétisé sous la forme d'un indicateur composite baptisé ici « *score de précarité* » que nous construisons de la manière suivante : pour chaque individu, une valeur est donnée à chacun des indicateurs jugé pertinent, selon une pondération arbitraire qui reflète son degré d'importance dans la relation au travail. Plus la valeur est élevée, moins la relation au travail est formalisée, donc plus l'emploi est précaire. Le

score est la somme de ces valeurs. Les cinq indicateurs retenus comme pertinents sont :

- le **type de contrat** (uniquement pour les travailleurs dépendants : salariés ou aides familiaux) : l'absence de contrat écrit est évidemment un élément de précarité important. Au sein des contrats écrits, le CDI est bien sûr la forme qui assure le plus de pérennité à l'emploi.
- l'existence d'un **bulletin de paie** (uniquement pour les travailleurs dépendants : salariés ou aides familiaux) : de la même façon que l'enregistrement d'une entreprise construit un lien formel entre l'Etat et cette unité de production, l'existence d'un bulletin de paie pour un salarié est la marque d'un degré de formalisation dans la relation au travail entre employeur et employé. Le bulletin est un signe de reconnaissance écrite de la valeur du travail fourni, à même d'être rémunéré. Son absence est un signe fort de précarité pour le salarié.
- le **type de local** où est exercée l'activité : il permet de distinguer une situation de séparation entre le lieu de travail et le domicile d'une situation où activité professionnelle et vie quotidienne se confondent. La distinction entre travail et vie est en effet un élément de formalisation de la relation au travail.
- La **régularité** du travail : ceci se réfère à la continuité de l'emploi dans le temps.
- Le type et la périodicité de la **rémunération** : cet indicateur permet d'appréhender la forme que prend l'éventuelle rémunération du travail. Un salaire régulier est gage de stabilité.

Ce score synthétique de précarité est compris entre **0** (emploi stable) et **11** (emploi très précaire) pour un travailleur dépendant (salarié ou aide familial), et entre **0** et **5** pour un travailleur indépendant (patron ou compte propre dans le secteur privé). Ce score est construit de manière différente pour les auto-emplois que pour les emplois salariés car les mêmes variables ne sont pas disponibles pour ces deux catégories d'emplois.

La segmentation du marché du travail par secteur institutionnel est fortement discriminante au regard de la précarité des emplois concernés. La formalisation des emplois du secteur public assure bien sûr un score faible dans ce secteur (l'emploi est quasiment toujours effectué dans un lieu qui lui est spécifiquement dédié, et il est quasiment toujours normé par une contractualisation écrite et la délivrance mensuelle d'un bulletin de paie). A l'opposé, les scores sont élevés dans le secteur informel : l'absence de relation formalisée entre l'entreprise et l'Etat implique aussi une absence généralisée des signes de formalisation de l'emploi entre le travailleur et son entreprise (graphique 3). Le secteur institutionnel d'appartenance de

l'entreprise où s'exerce l'emploi influence ainsi fortement les conditions de précarité. En outre, l'analyse économétrique par régression logistique¹⁵ de ce score de précarité montre qu'il dépend fortement des caractéristiques de l'individu employé : toutes choses égales par ailleurs, la précarité de l'emploi n'est pas significativement influencée par l'âge du salarié, ni par son statut migratoire à Yaoundé, mais, en revanche, être de sexe féminin ou être un membre plus secondaire du ménage aggrave les conditions de précarité dans l'emploi exercé. A l'inverse, un nombre d'années d'études élevé, un mode de recrutement plus formalisé (agences de placement, voire concours) ou surtout une catégorie socioprofessionnelle élevée (cadre, patron) influencent toutes choses égales par ailleurs les conditions de l'emploi exercé dans le sens d'une plus grande stabilité. Le niveau de précarité du travail baisse à mesure que le revenu augmente : ce qui laisse penser qu'il n'y a pas d'effet de compensation de l'instabilité de l'emploi par des revenus plus élevés. Ce n'est pas pour gagner plus que le travailleur de Yaoundé va accepter une moindre sécurité dans son emploi. Par ailleurs, le handicap (physique ou mental) n'est pas un élément défavorisant la stabilité de l'emploi : ceci s'explique notamment par le fait que les handicapés sont surreprésentés dans la fonction publique (discrimination positive) qui offre une bien meilleure sécurité de l'emploi.

Le graphique 2 montre l'évolution du score de précarité des travailleurs dépendants entre 1993 et 2005. La moyenne du score passe de 2,8 en 1993 à 2,6 en 1994, pour augmenter à 3,6 en 2005. D'un côté, le transfert d'emplois du secteur privé informel vers le privé formel joue en faveur d'une relative formalisation globale de l'emploi, de l'autre la détérioration des conditions d'emploi dans chacun des secteurs institutionnels contribue à la hausse globale du score de précarité. La part des emplois très stables (score de 0) passe de 37 % en 1994 à 21 % en 2005 dans le secteur privé formel, et celle des emplois plutôt stables (score inférieur ou égal à 2) passe de 66 % en 1994 à 34 % en 2005 dans ce même secteur. On assiste ainsi à une certaine « informalisation » des emplois dépendants dans le secteur formel sur la décennie. Comme le montre le graphique 4 de distribution du score dans le secteur formel, les emplois précaires suivent le rythme de la crise économique : entre 1993 et 1994, on assiste à un déplacement de la courbe de distribution du score de précarité des salariés vers le haut, signe d'une baisse de la précarité des emplois alors dans le secteur formel : la suppression des emplois dans le formel touche d'abord les emplois

¹⁵ Résultats non reproduits dans ce document mais disponibles auprès des auteurs.

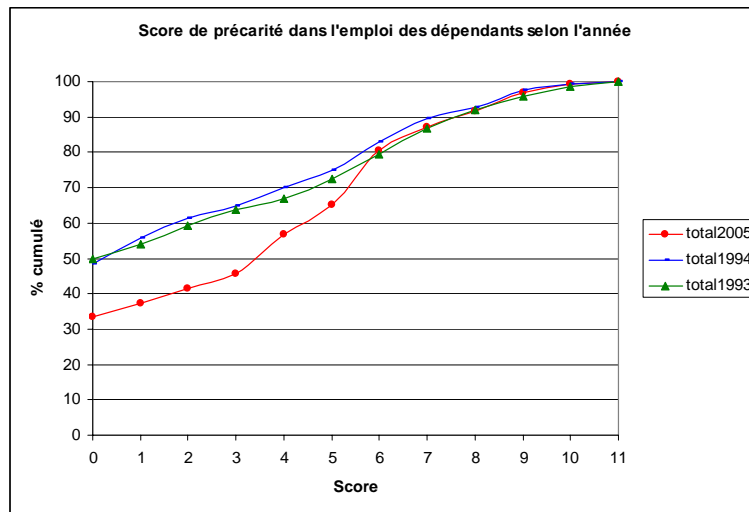
précaires, dont la main d'œuvre se serait reportée vers le secteur informel. Le déplacement de la courbe de précarité vers le bas en 2005, à un niveau plus bas que celui de 1993, témoigne d'une aggravation du risque de perte d'emploi entre 1994 et 2005 : le gonflement du secteur formel pourrait être le résultat d'un déplacement des précaires informels vers le secteur moderne, sans amélioration apparente de leurs conditions d'emploi. Dans une moindre mesure, cette précarisation de la relation contractuelle s'observe aussi chez les salariés du secteur public, qui depuis

le début des années 2000 embauche des contractuels plutôt que des fonctionnaires.

A l'inverse des emplois dépendants, la précarité des emplois indépendants se réduit entre 1993 et 2005, comme en témoigne la baisse de leur score de précarité : d'une moyenne de 2,3 en 1993, il passe à 2,0 en 1994 et à 1,5 en 2005. Ces auto-emplois, déjà très instables en 1993, se sont donc peu à peu formalisés en même temps que leur nombre s'est réduit.

Graphique 2 :

Les emplois stables en diminution entre 1993 et 2005

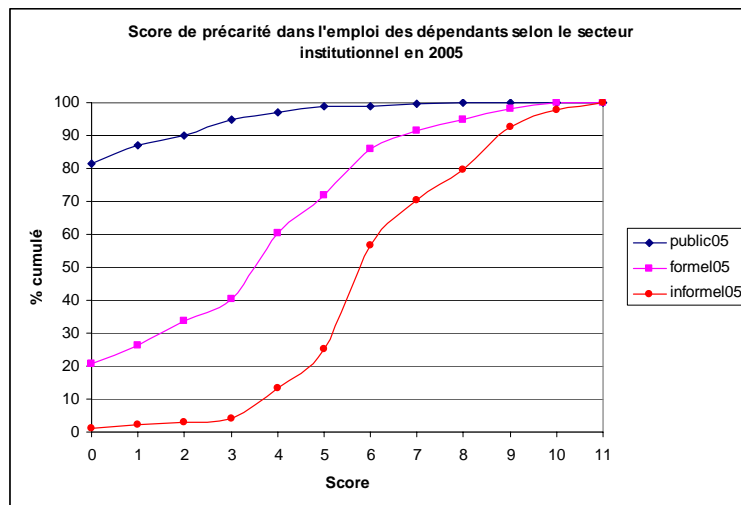


Sources : INS, Enquêtes 1-2-3 de 1993 et 1994, Phase 1, EESI 2005, phase 1.

Note de lecture : En 2005, 42 % des emplois salariés ont un score de précarité inférieur ou égal à 2 (emplois plutôt stables), contre 59 % en 1993.

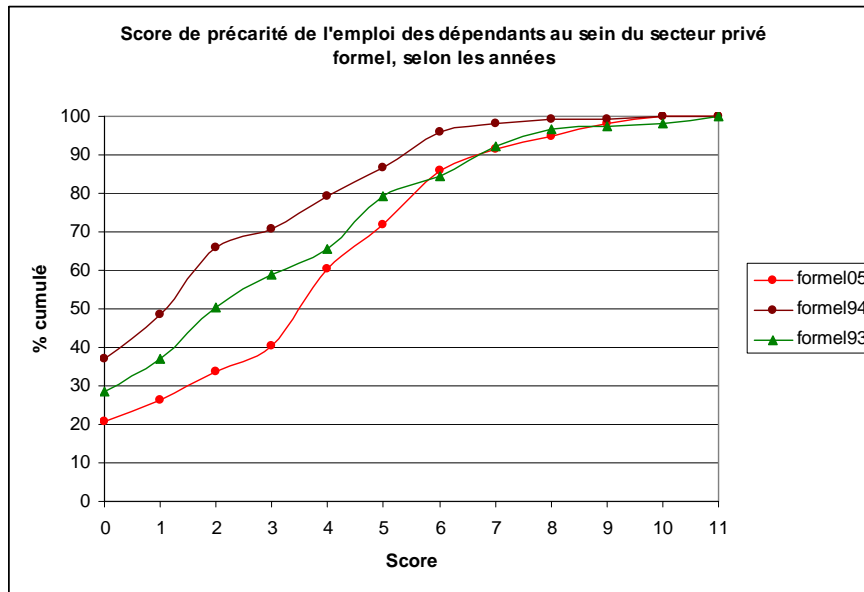
Graphique 3 :

Le secteur institutionnel est très discriminant au regard du niveau de précarité des emplois



Sources : INS, Enquêtes 1-2-3 de 1993 et 1994, Phase 1, EESI 2005, phase 1.

Graphique 4 :

La précarisation des emplois du secteur privé formel

Sources : INS, Enquêtes 1-2-3 de 1993 et 1994, Phase 1, EESI 2005, phase 1.

Formalisation de l'informel ou informalisation du formel ?

Comme nous l'avons vu, une importante mutation des emplois s'opère depuis une décennie, voyant une nette croissance des emplois générés par le secteur privé formel au détriment des emplois informels ou publics. L'accroissement du secteur moderne renvoie cependant à des postes le plus souvent temporaires et peu sécurisés, à faible rémunération et de ce fait ressemblant à ceux qui caractérisaient le secteur informel jusqu'alors. Du fait de ce mouvement de convergence entre les emplois, la ligne de démarcation entre secteurs formel et informel est rendue plus floue. Quel est le profil de cette catégorie nouvelle d'emplois qui gonfle le secteur moderne ? Du point de vue de la puissance publique, il n'est en effet pas équivalent de savoir si les grandes entreprises formelles recourent de plus en plus à des emplois très précaires, ou si la précarisation des emplois résulte de l'enregistrement statistique et fiscal et de l'accroissement des capacités comptables de certaines entreprises informelles.

Il apparaît que ces emplois de salariés précaires (sans bulletin de paie, ni contrat de travail écrit et affublés d'un score de précarité très fort, entre 7 et 10) représentent tout de même 51 % de l'ensemble des emplois salariés du secteur privé formel. Ce sont plutôt des jeunes qui les occupent (61 % ont moins de 30 ans contre 32 % pour les autres emplois du secteur moderne), peu qualifiés (55 % ont moins que le CEPE du primaire, contre 30 % pour les autres emplois du secteur moderne) dans des unités productives de petite taille (des

entreprises de 2 à 10 personnes pour 71 % des cas), qui occupent des emplois récents (63 % ont moins de 2 ans) d'employé ou d'ouvrier (67 %) ou bien de manœuvre (27 %) dans les secteurs des services (56 %) ou de l'industrie (30 %). Ainsi ces emplois précaires sont surtout le fait d'entreprises plus petites et davantage tournées vers l'industrie que la moyenne, et destinés à la jeune main d'œuvre peu qualifiée et bon marché. Il s'agit d'un retour à l'emploi pour 28 % des individus auparavant chômeurs ou inactifs. L'emploi qui précédait le cas échéant ce nouvel emploi dans le secteur formel était le plus souvent exercé au sein du secteur informel (en effet, dans près de 60 % des cas, l'emploi exercé antérieurement était un auto-emploi ou un emploi au sein d'un ménage ou d'une micro-entreprise). S'agit-il d'une intégration dans le secteur formel des unités de production informelles ou bien d'une création récente d'entreprises formelles de petites tailles et qui recrutent dans le secteur traditionnel ? Seule une enquête auprès des entreprises permettrait de conclure définitivement¹⁶.

La stagnation des revenus et des niveaux de vie malgré la croissance macro-économique.

La forte expansion du marché du travail en réaction à la crise s'accompagne de conditions de travail

¹⁶ La Phase 2 de l'enquête 1-2-3 est une enquête auprès des unités de production informelle (UPI), et non des entreprises formelles, elle ne permet donc pas de répondre directement à la question.

dégradées quant à la stabilité des emplois et le degré de formalisation de la relation entre employés et employeurs. Mais la qualité des emplois s'apprecie aussi et surtout par le niveau de revenus que les travailleurs obtiennent de leur activité¹⁷. La stratégie de mobilisation s'est elle avérée payante pour le maintien du niveau de vie des ménages entre 1993 et 2005 ?

La baisse des revenus individuels d'activité

Une forte baisse (- 41 %) du niveau général des revenus monétaires de l'activité principale à Yaoundé est constatée entre 1993 et 2005. Elle résulte d'une chute brutale (-25 % en un an) des revenus nominaux entre 1993 et 1994 suite à la

crise économique et la politique de rigueur. Cette baisse nominale s'accompagne d'une forte hausse des prix née de la dévaluation (+ 26 %). En particulier, la contraction du salaire nominal moyen des fonctionnaires (- 30 %) provoque une impressionnante baisse du salaire réel dans la fonction publique (- 45 %) entre 1993 et 1994.

L'inflation ne peut être enrayerée après 1994 : entre 1994 et 2005, les prix à la consommation augmentent de 45 %¹⁸, soit un taux d'inflation annuel moyen de 3,4 %. La revalorisation des salaires nominaux dans la fonction publique (augmentation de 72 % du salaire nominal moyen entre 1994 et 2005) ne suffit pas pour ramener les salaires réels des fonctionnaires à leur niveau de 1993.

Tableau 9 :

Revenus et horaires de travail de l'emploi principal selon le secteur institutionnel

Année	1993				1994			
	<i>public</i>	<i>Privé formel</i>	<i>Informel</i>	Total	<i>public</i>	<i>Privé formel</i>	<i>Informel</i>	Total
Durée hebdomadaire de travail (moyenne en heures)	39,7	42,7	38,2	39,1	40,6	44,2	42,6	42,2
Revenu mensuel moyen (en milliers de FCFA constants 2005)	255,6	166,2	58,2	125,9	141,7	130	40,1	74,7
Moyenne des revenus horaire individuels (en FCFA constants 2005)	1616	1050	536	890	926	1692	289	580
Moyenne du revenu horaire* (en FCFA constants 2005)	1577	957	376	792	833	700	224	422

Tableau 9 (suite) :

Revenus et horaires de travail de l'emploi principal selon le secteur institutionnel

Année	2005			
	<i>public</i>	<i>Privé formel</i>	<i>Informel</i>	Total
Durée hebdomadaire de travail (moyenne en heures)	38,4	51,6	50,4	48,7
Revenu mensuel moyen (en milliers de FCFA constants 2005)	168,1	86,6	40,4	73,7
Moyenne des revenus horaire individuels (en FCFA constants 2005)	1216	486	273	489
Moyenne du revenu horaire* (en FCFA constants 2005)	1041	400	190	361

Sources : INS, Enquêtes 1-2-3 de 1993 et 1994, Phase I, EESI 2005, phase I.

* Somme des revenus mensuels rapportée à la durée totale mensuelle.

¹⁷ Pour une étude plus spécifique de la question des revenus voir Leenhardt, 2007. Pour une étude de la pauvreté au Cameroun, voir les rapports de l'ECAM2 publiés par l'INS du Cameroun sur <http://www.statistics-cameroon.org/>.

¹⁸ Selon les indices de prix fournis par l'INS du Cameroun, calcul des auteurs.

Tableau 10 :

Les variations de revenus entre 1993 et 2005 par secteur : une baisse généralisée

(variation entre 1993 et 2005, revenus en FCFA constants 2005)	Evolution des revenus mensuels moyens	Evolution des revenus horaires moyens	Evolution de la durée hebdomadaire de travail
<i>Secteur public</i>	-34 %	-34 %	-3 %
<i>Privé formel</i>	-48 %	-58 %	21 %
<i>Informel</i>	-31 %	-49 %	32 %
Ensemble	-41 %	-54 %	24 %

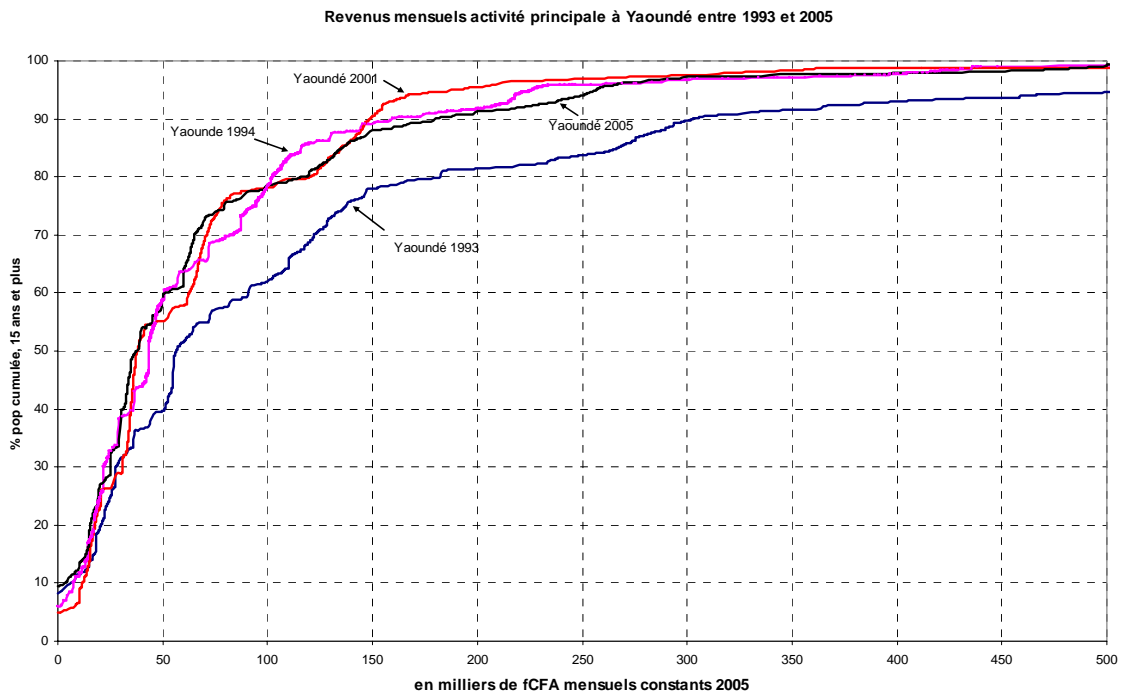
Sources : INS, Enquêtes 1-2-3 1993, Phase 1, EESI 2005, phase 1

Le graphique 5 de distribution de revenus montre une forte contraction des revenus élevés après 1993 : les 20 % les mieux rémunérés gagnent plus de 180 k FCFA₂₀₀₅ par mois en 1993, et ce seuil descend à 100 k FCFA₂₀₀₅ en 1994, pour remonter à 120 k FCFA₂₀₀₅ en 2001 et en 2005.

Pour limiter la baisse de rémunération horaire, la stratégie qui vise à obtenir un complément monétaire par une activité secondaire dans le secteur informel n'est qu'une stratégie minoritaire : seuls 8 % des travailleurs y ont recours. Les fonctionnaires sont plus nombreux à le faire, et le cas échéant, ceux-ci parviennent à tirer de leur plus forte productivité un revenu complémentaire

substantiel (en moyenne égal à la moitié du revenu d'activité principale, soit environ 78 k FCFA supplémentaire en moyenne). La durée moyenne de travail hebdomadaire dans l'emploi principal est à elle seule un élément suffisant pour expliquer la marginalité de ce comportement de pluriactivité : les travailleurs du secteur traditionnel, majoritaires dans le marché de l'emploi, travaillant plus de 50 heures par semaine pour atteindre un revenu de subsistance, ne peuvent en général matériellement pas exercer une activité complémentaire. Les fonctionnaires pluriactifs travaillent eux en moyenne 37 heures par semaine dans leur activité principale, et consacrent 16 heures à un emploi secondaire.

Graphique 5 :

Courbes de dominance des revenus d'activité principale (distribution empilée par année)

Sources : INS, Enquêtes 1-2-3 de 1993 et 1994, Phase 1, ECAM 2001, Enquête 1-2, 2005, phase 1.

Champs : individus actifs occupés de 15 ans et plus.

Une baisse des inégalités de revenus individuels

La baisse globale des revenus d'activité s'accompagne aussi d'une légère baisse des inégalités de revenus : l'indice de Gini¹⁹ passe de 0,57 en 1993 à 0,53 en 2005. Les salaires du public sont abaissés à un niveau proche de ceux du privé formel. Pour tenter d'amortir la perte de pouvoir d'achat face à la forte baisse du revenu horaire moyen dans l'informel entre 1993 et 1994 (- 46 %), les travailleurs informels accentuent leur effort de travail : ils augmentent leur durée moyenne de travail de 4,4 heures par semaine, sans pour autant parvenir à leur objectif de maintien du salaire annuel : celui-ci baisse significativement entre 1993 et 1994 (- 31 %). Le secteur informel accueille entre 1993 et 1994 un afflux important de travailleurs précaires, notamment des membres secondaires du ménage peu rémunérés. C'est pourquoi le rapport de revenu horaire entre secteurs privés informel et formel se réduit alors fortement passant de 39 % en 1993 à 31 % en 1994. La productivité horaire²⁰ du secteur informel suit après 1994 une trajectoire de rattrapage vis-à-vis de celle du secteur formel : elle représente en 2005 environ 47 % de la productivité horaire du secteur formel, contre 39 % en 1993 et 32 % en 1994 : d'une part, le secteur informel s'organise, et d'autre part, un grand nombre d'emplois précaires et sous-rémunérés sont créés dans les entreprises modernes.

L'analyse des revenus d'activité principale selon le cycle de vie montre que la hiérarchie entre classes d'âge est conservée sur la période (le revenu étant croissant avec l'expérience, la productivité et donc avec l'âge). Elle montre cependant que les écarts de rémunération entre catégories d'âges se réduisent entre 1993 et 2005 : le revenu principal des 15-19 ans passe du niveau de 28 % du revenu moyen global à 16 %, tandis que celui des plus de 50 ans passe du niveau de 255 % à 165 % du

revenu moyen global. Notons toutefois que l'analyse des revenus moyens par cohorte d'individus montre des évolutions différenciées de la situation le long de la période : ainsi, la cohorte²¹ des Yaoundéens exerçant un emploi et ayant de 20 à 29 ans en 1993 (ayant donc entre 21 et 30 ans en 1994, et de 32 à 41 ans en 2005) voit son revenu réel moyen d'activité principale augmenter de 24 % en 12 ans, remontant d'un niveau très faible atteint en 1994 (-30 % de moins qu'en 1993), alors que la structure de cette cohorte (en termes de sexe, de niveau d'études, de taux de migration) reste semblable. Cette cohorte subit ainsi comme les autres une baisse brutale de rémunération nominale et réelle en 1994 ; mais les effets expansionnistes de la dévaluation à partir de 1994, s'ajoutant vraisemblablement aux gains classiques de productivité dus à l'augmentation de l'âge, ainsi qu'à un accès plus important aux secteurs formels, se traduisent par une progression entre 1994 et 2005 de son revenu réel. A âge égal pour chaque année, la rémunération réelle baisse cependant de l'ordre de 40 % pour un travailleur de Yaoundé entre 1993 et 2005, les gains au sein d'une cohorte seraient donc plutôt imputables à l'évolution de l'âge (expérience et autres composantes de capital humain) et au capital acquis dans l'intervalle, qu'aux retombées de la croissance.

Par ailleurs, la baisse de revenu entre 1993 et 1994 touche les femmes et les hommes dans les mêmes proportions. Les inégalités de genre sur le revenu d'activité ne se réduisent qu'après 1994 : les femmes gagnent globalement 43 % de moins que les hommes en 1993 et en 1994 pour leur activité principale, et cette différence de revenus se réduit à 38 % en 2005. C'est dans le secteur informel que les inégalités de revenus demeurent les plus importantes en 2005 (les femmes y gagnent 39 % de moins que les hommes, contre 16 % dans le secteur formel).

Tableau 11 :
Les différences de revenus entre genres s'estompent

	Revenu mensuel moyen (en milliers de FCFA constants 2005)			
	1993	1994	2001	2005
Hommes	152,6	92,0	83,3	87,1
Femmes	86,5	51,9	60,2	53,9
Ensemble	125,9	74,7	74,1	73,7

Sources : INS, Enquêtes 1-2-3 de 1993 et 1994, Phase 1, ECAM 2001, Enquête 1-2, 2005, phase 1.

¹⁹ L'indice de Gini est une mesure du degré d'inégalité de la distribution des revenus. C'est un nombre variant de 0 à 1, où 0 représente l'égalité parfaite (tout le monde a le même revenu) et 1 représentant l'inégalité parfaite (une personne a tout le revenu, les autres n'ont rien).

²⁰ Productivité horaire que l'on approxime ici par la somme des revenus mensuels rapportée à la durée totale mensuelle de travail pour l'ensemble des travailleurs du secteur, en supposant que chaque individu est rémunéré selon sa productivité marginale.

²¹ Pseudo-cohorte puisqu'il ne s'agit pas d'un panel sur toute la période.

Entre grandes branches d'activité, la gradation des revenus d'activité principale reste similaire sur la période étudiée : c'est dans le secteur des services (incluant l'administration et hors commerce) où les revenus moyens d'activité restent les plus élevés chaque année (notamment dans des activités de services administratifs ou de services aux entreprises), suivi du secteur industriel, puis du commerce et enfin du secteur primaire. Les écarts de revenus entre ces secteurs se sont légèrement creusés entre 1993 et 1994, pour se resserrer ensuite jusqu'en 2005 du fait d'une plus forte contraction des revenus du tertiaire.

Le choc de la dévaluation est persistant : les ménages n'ont pas retrouvé leur niveau de vie de 1993

La baisse du niveau moyen de revenu réel d'activité principale des actifs occupés ne signifie cependant pas nécessairement une baisse des niveaux de vie moyens. En effet, l'augmentation du nombre de personnes entrées sur le marché du travail et la réduction du taux de chômage peuvent avoir un effet positif suffisant pour que le niveau de vie par tête ne se détériore pas dans l'ensemble de la population.

Le niveau de vie primaire d'un ménage est calculé ici en rapportant l'ensemble des revenus monétaires et prestations d'activités principale et secondaire perçus au sein du ménage au nombre d'unités de consommation²² du ménage. Il ne tient pas compte des éventuels revenus et transferts hors emplois (redistribution par d'autres ménages ou par l'Etat, rentes, etc.)²³.

La baisse du taux de dépendance des ménages (*i.e.* le rapport de la taille du ménage sur le nombre d'actifs rémunérés au sein de ce ménage) de 4,7 en 1983 à 3,2 en 2005 a une influence sur l'évolution du niveau de vie moyen au sein de ces ménages.

Le tableau 12 montre cependant que l'effet positif sur le niveau de vie des ménages de la baisse globale du taux de dépendance n'est pas suffisant pour effacer la baisse globale du revenu réel par tête des actifs occupés : déflaté de l'évolution des prix le niveau de vie primaire médian par tête équivalent adulte a fortement chuté entre 1993 et 1994 (- 24 %) pour remonter légèrement ensuite (+ 13 % entre 1994 et 2005). La reprise économique après 1994 n'aura donc pas suffi pour rétablir le niveau de vie global des habitants de Yaoundé d'avant la crise. Le choc de la dévaluation sur le bien-être des habitants de la capitale camerounaise est persistant malgré la croissance économique du pays.

Tableau 12 :
Indicateurs de niveau de vie de 1993 à 2005

	1993	1994	2005
Niveau de vie nominal par tête équivalent adulte (milliers de FCFA courants, hors transferts)			
Moyenne	31,9	23,8	42,5
Médiane	16,3	15,6	25,7
Niveau de vie par tête équivalent adulte (milliers de FCFA ₂₀₀₅ , hors transferts)			
Moyenne	58,6	34,6	42,5
Médiane	29,9	22,7	25,7
Part des ménages à 50 % de la médiane du niveau de vie (%)	33,2	28,3	27,5

Sources : INS, Enquêtes 1-2-3 de 1993 et 1994, Phase 1, Enquête 1-2, 2005, phase 1.

²² Pour comparer le niveau de vie des ménages de composition différente, le statisticien recourt habituellement à une échelle d'équivalence, de façon à calculer un revenu par équivalent-adulte qui tient compte des différences de besoins entre individus en fonction de l'âge soit des économies d'échelle au sein des ménages. L'échelle d'équivalence utilisée ici est l'échelle classique d'Oxford, attribuant les unités de consommation suivantes aux membres du ménage : 1 au chef de ménage, 0,7 à tout autre adulte de 15 ans et plus, et 0,5 aux enfants de moins de 15 ans.

²³ Tous les revenus y compris ceux issus du patrimoine ou de la redistribution devraient être comptabilisés pour pouvoir correctement appréhender le niveau de vie des ménages. Cependant on ne dispose pas d'information sur les revenus hors activité dans les enquêtes de 1993 et 1994, d'où la notion de niveau de vie « primaire » utilisée ici (qui peut conduire à des valeurs de niveau de vie nulles).

Conclusion

Le retour à la croissance du Cameroun n'a pas immédiatement profité à la population de la capitale du pays. Pour faire face à une forte diminution des salaires et des suppressions d'emplois dans le secteur public et les grandes entreprises, les ménages se sont massivement tournés vers des emplois peu stables et peu rémunérateurs. Le fait que le nombre de personnes rémunérées par ménage a fortement augmenté ne suffit pas à

permettre aux ménages yaoundéens de retrouver leur niveau de vie d'avant crise. Il est cependant important de continuer à examiner à plus long terme et à plus grande envergure les effets de la dévaluation et la transmission des effets de la croissance à la population urbaine et rurale. Ceci milite pour la poursuite des enquêtes emplois auprès des ménages sur l'ensemble du pays et pour l'examen approfondi des résultats de l'enquête ECAM3 actuellement en cours de traitement.

Références Bibliographiques

Aerts J.-J., Cogneau D., Herrera J., de Monchy G. Roubaud F., (2000), *L'économie camerounaise, un espoir évanoui*, Karthala.

AFD (2004), « Perspectives économiques et financiers des pays de la zone franc, (Modèle Jumbo) », diverses parutions entre 1996 et 2007 : Pour les projections camerounaises : Septembre 2001 et septembre 2006. Pour la présentation de la version actualisée du modèle, avril.

AFRISTAT (1999), « Concepts et indicateurs du marché du travail et du secteur informel », *Série Méthodes* n°2, Décembre.

Amegashie F., Brilleau A., Coulibaly S., Koriko O., Ouedraogo E., Roubaud F., Torelli C. (2005), « *La conception et la mise en œuvre des enquêtes 1-2-3 en UEMOA, les enseignements méthodologiques* », *STATECO* n°99, pp. 21-41.

Backiny-Yetna P., Kingne A., Roubaud F. (1994), « Dynamique du marché du travail à Yaoundé : février 93 à mai 94 », décembre 1994.

BIT/OIT (1993), « Résolution n°2 concernant les statistiques de l'emploi dans le secteur informel », 15^{ème} Conférence internationale des statisticiens du travail, Genève, janvier.

Brilleau A., Roubaud F., Torelli C. (2004), « L'emploi, le chômage et les conditions d'activité dans les principales agglomérations de sept Etats membres de l'UEMOA, principaux résultats de la phase 1 de l'enquête 1-2-3 de 2001-2002 », *Document de travail DIAL*, DT-2004-06.

Brilleau A., Roubaud F., Torelli C. (2005), « *L'emploi, le chômage et les conditions d'activité, enquête 1-2-3, phase 1* », *STATECO* n°99, pp. 42-63.

DIAL, DSCN (1994), « L'enquête 1-2-3 sur l'emploi et le secteur informel à Yaoundé », *STATECO* n°78, INSEE, Paris.

DIAL (2001), *L'enquête 1-2-3 : un dispositif original de suivi de la pauvreté*.

DSCN (2002), « Conditions de vie des populations et profil de pauvreté au Cameroun en 2001 », MINEFI, ECAM II, Cameroun.

ILO (1993), Fifteenth International Conference of Labour Statistics, ILO January 1993.

INS (2002), Pauvreté et marché du travail au Cameroun en 2001, ECAM II, Cameroun.

INS (2005a), « Enquête sur l'emploi et le secteur informel au Cameroun en 2005. Phase 1 : Enquête sur l'Emploi. Rapport principal ». Cameroun, Décembre.

INS (2005b), « Comptes nationaux du Cameroun, 1993-2003 ». Cameroun, CD ROM, Décembre.

INS (2005c), « Rapport principal de l'enquête sur l'emploi et le secteur informel. Phase 1, enquête sur l'emploi (EESI 2005) », décembre 2005, Cameroun.

INS (2006a), « Enquête sur l'emploi et le secteur informel au Cameroun en 2005. Phase 2 : Enquête sur le secteur informel. Rapport principal ». Cameroun, Février

INS (2006b), « Enquête sur l'emploi et le secteur informel au Cameroun en 2005. Bilan méthodologique ». Cameroun, septembre.

Leenhardt B. (2007), « Convergence entre enquêtes et comptes nationaux ? La stagnation du revenu par tête au Cameroun entre 1993 et 2005 », *STATECO* n°101.

Leenhardt B., Latreille T., Massuyeau B., Naudet D. (2004), « La zone Franc, dix ans après la dévaluation : situation macroéconomique » *Revue d'économie financière*, n°75.

Merceron S., Roubaud F., Torelli C. (2007), « Urban labour market dynamics in Cameroon, 1993-2005: does growth transmit to the households? », DIAL, Conference IZA/WB – Bonn – « Labour Markets in Developing and Transition Economies », mai.

Vescovo A., Bocquier P., Torelli C. (2008), « Mesure du secteur informel : Sensibilité aux non-réponses et validation d'une imputation probabiliste », *STATECO* n°102, p 5-29

Annexes

Annexe 1 :

Tableau récapitulatif

	1993	1994	2001	2005
YAOUNDE - Caractéristiques sociodémographiques				
Personnes de moins de 15 ans (%)	41,3	41,8	36,5	36,8
Personnes de 60 ans et plus (%)	1,2	1,8	2,3	2,1
Age moyen	19,9	20,5	21,7	21,3
Migrants (%)	50,3	50,0	/	51,9
Taux de non-scolarisés Hommes (>=10 ans)	3,2	2,1	2,7	2,7
Taux de non-scolarisés Femmes (>=10 ans)	7,2	6,1	5,1	3,7
Taux net de scolarisation primaire (6-11 ans)	90,5	89,8	88,9	90,7
Taux net de scolarisation secondaire (12-18 ans)	56,0	43,2	59,7	68,1
Taille moyenne des ménages	5,3	5,5	4,9	4,3
Part des ménages dirigés par une femme	25,1	22,8	22,0	24,0
Part des ménages seuls	13,5	14,5	14,8	21,0
Part des ménages élargis	43,4	44,5	41,7	33,9
Activité (15 ans et plus)				
Taux d'activité	58,7	59,1	58,8	64,3
Taux d'activité des hommes	68,0	67,2	68,9	73,0
Taux d'activité des femmes	48,9	50,8	48,5	55,5
Taux d'activité des 10-14 ans	1,7	2,8	/	4,5
Taux de dépendance (rapport taille des ménages/nombre d'actifs rémunérés)	4,2	3,8	3,6	3,2
Chômage (15 ans et plus)				
Taux de chômage	24,0	17,7		15,6
Taux de chômage des hommes	24,0	18,3		11,7
Taux de chômage des femmes	24,0	17,0		20,7
Taux de chômage des 15-24 ans	35,4	26,2		27,3
Taux de chômage des diplômés du primaire	22,3	14,8		10,6
Taux de chômage des diplômés du supérieur	30,5	21,8		12,9
Proportion de primo-demandeurs	62,4	59,6		45,5
Durée moyenne de chômage (années)	4,0	3,5		2,7
Part des chômeurs de longue durée	75,2	66,8		54,6
Salaire de réservation (en kFCFA ₂₀₀₅ par mois)	97,5	70,8		61,1
Emploi (15 ans et plus)				
Taux de migrants parmi les actifs occupés (>=15ans)	75,6	80,2	/	77,7
Taux d'emplois dans le secteur public	27,9	25,7	20,6	17,5
Taux d'emplois dans le secteur privé formel	11,3	8,9	26,1	23,8
Taux d'emplois dans le secteur privé informel	60,5	65,0	53,4	58,7
Taux de féminisation dans le secteur informel	44,9	49,0	47,3	47,2
Durée moyenne dans l'emploi (en années)	6,4	6,6	6,7	5,1
Nombre d'heures ouvrées par semaine	39,1	42,0	51,4	48,6
Taux de salarisation	49,6	45,4	53,8	51,6
Taux de pluriactivité	8,6	9,2	7,0	8,0
Revenus (en milliers de FCFA₂₀₀₅) et sous-emploi				
Revenu mensuel moyen emploi principal	125,9	74,7	74,1	73,7
Revenu mensuel médian emploi principal	56,7	43,6	38,1	37,9
Revenu mensuel moyen secteur public	255,6	141,7	146,6	168,1
Revenu moyen secteur privé formel	166,2	130,0	93,3	86,6
Revenu moyen secteur privé informel	58,2	40,1	36,7	40,4
Taux de sous-emploi visible	26,9	17,4	/	12,0
Taux de sous-emploi invisible	36,8	40,2	/	38,0
Taux de sous-emploi global	66,3	61,0	/	54,5
Taux d'insatisfaction des actifs occupés (>=15 ans)	42,2	42,0	/	44,7

Sources : INS, Enquêtes 1-2-3 (1993 et 1994), phase 1 ; ECAM II (2001) ; EESI (2005), phase 1.

Annexe 2 :**De la définition opérationnelle du secteur informel****Qu'est ce que le secteur informel ?**

Le secteur informel se définit comme l'ensemble des unités de production qui ne sont pas référencées formellement par l'Etat, et qui échappent à l'administration du droit et des impôts. Le secteur informel regroupe l'ensemble des activités économiques qui se réalisent en marge de la législation pénale, sociale et fiscale et qui échappent de ce fait à la Comptabilité Nationale classique. Les unités de production du secteur informel présentent les caractéristiques particulières des entreprises individuelles : la distinction entre les dépenses et actifs de production de l'établissement informel et ceux du ménage est souvent inexistante. Les biens d'équipement, comme les bâtiments et les véhicules, peuvent être destinés indistinctement aux fins de l'entreprise et à celles du ménage. Ces unités ont un faible niveau d'organisation et opèrent à petite échelle, avec peu ou pas de division entre travail et capital en tant que facteurs de production²⁴. Les activités exercées par les unités de production du secteur informel ne sont pas nécessairement réalisées avec l'intention délibérée de se soustraire au paiement des impôts ou des cotisations de sécurité sociale, ou d'enfreindre la législation (du travail notamment). Par conséquent, le concept des activités du secteur informel devrait être différencié du celui des activités de l'économie dissimulée ou souterraine.

Le secteur informel s'est fortement développé au Cameroun depuis la fin des années 80 à l'arrivée de la crise économique. Le développement du chômage urbain, conséquence logique de la crise économique, de la forte croissance démographique, de l'exode rural, s'est accompagné de l'émergence et de l'essor du secteur informel. C'est avant tout une question de survie pour ces populations dont la demande d'emplois est rejetée par le secteur formel. Le secteur informel joue un rôle d'adoption des migrants et un rôle d'accueil des agents économiques exclus du secteur officiel. Entièrement tourné vers le marché intérieur, le secteur informel a pour principal débouché la satisfaction des besoins des ménages, notamment en biens de consommation courante (alimentation, habillement) et en services. C'est aussi une zone tampon entre le secteur traditionnel rural (où le troc est pratiqué) et le secteur moderne. D'où son autre appellation de secteur traditionnel de l'économie urbaine. Banques traditionnelles (tontines), ateliers de réparation, médecine de proximité ou commerce improvisé s'y côtoient.

Comment mesurer le secteur informel en pratique ?

Voici les recommandations du Groupe de Delhi dans la version révisée du SCN de 1993 sur la définition du secteur informel :

- i) Les entreprises du secteur informel sont des entreprises privées appartenant à des individus ou des ménages. Elles excluent les sociétés et quasi-sociétés. Elles ne constituent pas une entité légale indépendante de leur propriétaire et ne possèdent pas de comptabilité formelle. Elles englobent les entreprises individuelles appartenant à une association ou coopérative dès lors que celles-ci ne tiennent pas une comptabilité formelle.
- ii) La totalité ou une partie des biens et services produits sont marchands.
- iii) La taille en termes d'emploi de l'entreprise est au-dessous d'un seuil à déterminer selon les pays.
- iv) Les entreprises ne sont pas enregistrées conformément à la législation régissant les activités économiques et commerciales.
- v) Les activités relevant du secteur agricole sont exclues²⁵.

La mesure du secteur informel à Yaoundé :

En appliquant les critères internationaux proposés par le groupe de Delhi en 1993, on retient comme informelles les entreprises non agricoles qui ne disposent pas de numéro d'enregistrement (« n° SCIFE²⁶ » en 1993 et 1994, « n° de contribuable » en 2005) ou qui ne tiennent pas de comptabilité formelle. Par ailleurs, au dessus d'un seuil de 20 personnes en son sein, l'unité de production est considérée comme formelle. Les travailleurs dépendants (employés, aides familiaux, apprentis) ne sont pas interrogés sur la tenue de la comptabilité écrite

²⁴ 15^{ème} Conférence Internationale des Statisticiens du Travail, CITS 1993.

²⁵ Cette définition n'exclut cependant pas une entreprise agricole qui au titre de son activité secondaire non agricole peut être informelle.

²⁶ SCIFE : Service Central d'Immatriculation au Fichier des Entreprises

dans l'entreprise, car ils sont peu à même de connaître l'information, c'est pourquoi seuls les deux critères de l'enregistrement et de la taille de l'entreprise sont requis pour les travailleurs dépendants.

Le numéro de contribuable qui a remplacé le numéro SCIFE en 1996 est en principe attribué à toute personne exerçant une activité économique quelle qu'elle soit, tandis que l'immatriculation au fichier des entreprises SCIFE renvoyait davantage à des unités de production cherchant à obtenir une assise officielle en vue d'étendre leurs activités, de travailler avec l'Etat ou d'effectuer des opérations avec l'extérieur. L'enregistrement des petites unités productives s'est donc accru depuis 1996 du fait de ce changement administratif. De même, les exigences du fisc en matière de comptabilité ont changé : une réforme des régimes fiscaux²⁷ a permis de formaliser certaines unités auparavant informelles. Ainsi les réformes institutionnelles ont eu mécaniquement pour effet d'élargir le secteur formel. Mais cette limitation relative du secteur informel renvoie à une réalité nuancée : à Yaoundé, la part des individus dépendant déclarant travailler sans feuille de paie dans une entreprise enregistrée est bien plus importante en 2005 (12,1 %) qu'auparavant (2,0 % en 1994). Si bien que le seul critère de l'enregistrement, moins restrictif qu'en 1993-94, va pousser à classer dans le secteur privé formel des individus aux situations de travail précaires semblables à ceux qu'on peut trouver dans les unités de production informelles non enregistrées.

L'information sur la tenue d'une comptabilité dans l'entreprise où travaillent ces employés aurait permis de trancher mais elle n'est pas connue.

Deux alternatives s'offrent alors :

- A) classer dans le secteur formel ces employés sans bulletin de paie : l'entreprise étant enregistrée, elle est donc reconnue par l'Etat. On parle alors ici d'emplois informels (précaires) au sein du secteur moderne.
- B) ou bien les classer dans le secteur informel (en considérant que l'information sur l'absence de fiche de paie est un proxy satisfaisant de l'absence de comptabilité écrite, critère de classification dont on ne dispose pas pour les dépendants).

La méthode A) a été retenue dans les publications des premiers résultats de l'enquête 1-2 de 1993 et de 1994, et dans celles du Projet PARSTAT (enquête 1-2-3 menées dans 7 des 8 capitales de l'UEMOA entre 2001 et 2003) et est conforme aux préconisations internationales du CITS. L'option B) a été celle retenue pour la publication des premiers résultats de l'enquête EESI2005²⁸.

Dans ce document, la méthode A) est retenue (un secteur formel élargi d'emplois informels) dans un souci de cohérence externe (avec les critères internationaux) et interne (entre les enquêtes Camerounaises 1993,1994 et 2005 et les autres enquêtes 1-2-3 (PARSTAT, Madagascar)).

Par ailleurs, outre le débat statistique portant sur l'affectation des employés « informels » (sans bulletin de paie) travaillant dans une entreprise enregistrée, il concerne aussi la non-réponse aux critères de classification.

Dans le contexte des enquêtes Camerounaises, une telle non-réponse n'est pas négligeable (8,2 % des actifs occupés en 2005, dont 7,1 % sont des dépendants ne répondant pas à la question de l'enregistrement de l'entreprise).

En cas de non-réponse à ces critères (3 pour les indépendants ou 2 pour les dépendants), plusieurs possibilités s'offrent au statisticien :

- 1/ Affecter tous ces non-répondants au secteur informel, en faisant l'hypothèse que la non-réponse correspond vraisemblablement à une faible organisation de l'entreprise, et donc à l'informalité.
- 2/ Affecter tous ces non-répondants au secteur formel s'ils vérifient d'autres critères annexes, comme l'obtention d'un bulletin de paie pour les dépendants, ou d'un contrat de travail.
- 3/ Utiliser une méthode d'imputation probabiliste modélisant la probabilité de répondre oui ou non à ces critères, et en déduire l'appartenance ou non au secteur informel (Vescovo, Bocquier, Torelli, 2008). La méthode 3 est une généralisation systématisée de la méthode 2 et devrait être privilégiée.

Par souci de cohérence avec les publications précédentes de 1993, 1994 et 2005, la méthode 2 est appliquée.

²⁷ Seuls les régimes fiscaux du réel et de base coexistaient avant la réforme de 1996. La création en 1996 d'un régime intermédiaire (régime du réel simplifié) avec des exigences simplifiées en matière de comptabilité a incité des entreprises à glisser du régime de base vers celui du réel simplifié, et des entreprises tenant une comptabilité ainsi simplifiée ont été considérées comme formelles.

²⁸ INS, 2006a.

Tableau 13 :

Résultats des mesures alternatives du secteur informel entre 1993, 1994 et 2005 à Yaoundé

En % des emplois, 15 ans et plus	1993		1994		2005			
	Méthode		A	B	A	B	A	B
Public	27,9		25,7		17,5			
Privé formel	11,3	6,4	8,9	6,3	23,8	11,6		
Privé Informel	60,8	65,4	65,4	67,5	58,7	70,9		
Ensemble	100		100		100			

Sources : enquêtes 1-2 Yaoundé (1993, 1994), EESI (2005).

Une méthode mixte respectant les résultats publiés pour les 3 dates d'enquête consiste à retenir la méthode A en 1993 et 1994 et la méthode B en 2005 : cette méthode discontinue aboutit au résultat d'une très forte expansion du secteur informel, poursuivant voire accentuant la tendance observée depuis la décennie 1980.

Nous disposons d'un indicateur complémentaire : l'évolution de la proportion d'auto-emplois. Le secteur informel est en effet caractérisé par une forte part d'auto-emploi : à Yaoundé, environ 60 % des individus qui travaillent dans le secteur informel sont des travailleurs à compte propre. Comme l'illustre le graphique 6, la part du secteur informel dans l'économie de Yaoundé est inversement proportionnelle au taux de salarisation global observé. Un processus de marginalisation de la relation salariale à l'œuvre jusqu'en 1994 où le taux de salarisation est au plus bas (45 %) et où le secteur informel s'est fortement généralisé. L'auto-emploi est en effet la forme caractéristique du secteur informel (voir tableau 13). L'évolution du taux de salarisation de la main d'œuvre est ainsi un bon indicateur de développement du secteur informel. Entre 1993 et 1994, le taux de salarisation baisse de plus de 4 %, ce qui témoigne du développement des emplois à compte propre dans le secteur informel et des compressions dans le secteur formel (aussi bien public que privé). Ces compressions touchent principalement les catégories de travailleurs intermédiaires (ouvriers, employés). Après 1994, le taux de salarisation global remonte jusqu'à atteindre 51,6 % en 2005 : la proportion des manœuvres augmente fortement au détriment de celle des travailleurs à compte propre. Les catégories touchées par la crise de 1993 profitent du retour à la croissance et à l'emploi après 1994 : 45 milliers de postes nets d'employés ou ouvriers se sont créés entre 1994 et 2005.

Tableau 14 :

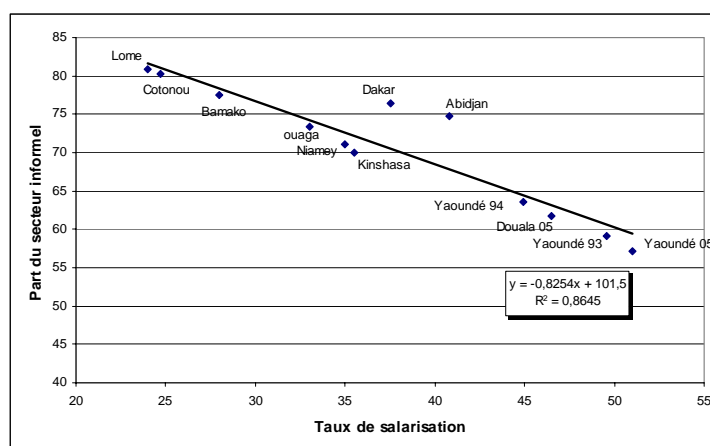
Evolution du taux de salarisation à Yaoundé, par secteur institutionnel (méthode A)

Secteur institutionnel	1983	1987	1993	1994	2001	2005
Public			99,7	99,8	98,7	99,7
Privé formel			79,1	82,2	74,0	83,1
Privé informel			20,8	18,4	26,7	24,4
Ensemble	65,1	63,1	49,6	45,4	53,8	51,6

Sources : EBC 83/84, RGPH 87, enquêtes 1-2 Yaoundé (1993, 1994), ECAM II (2001), EESI (2005).

Champ : population active occupée de 15 ans et plus.

Graphique 6 :

Relation entre la part du secteur informel dans les emplois (méthode A), et le taux de salarisation des actifs occupés dans des capitales Africaines

Sources : INS, enquêtes 1-2-3 (PARTAT 2001-2003, Kinshasa 2004), enquêtes 1-2 Yaoundé (1993, 1994), EESI (2005).

